



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 23 janvier 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 23 janvier 2002 à 19h au 55, rue Martineau à Otter Lake.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Brian Boisvert commissaires représentant les parents.

Absence non-motivée : Monsieur Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

M. Louis Pelletier, Directeur général et responsable des services informatiques  
M. Jean-Claude Beaudin, Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles  
Mme Marlène Thonnard, Directrice des services des ressources éducatives et responsable du transport scolaire  
M. Mario Auclair, Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général

Le président M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-001

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Annette Dumouchel, que l'ordre du jour soit adopté avec les corrections apportées :

- Le point B1 devient le point A5 b);
- Le point B2 devient le point B1;
- Le point B3 devient le point B2;
- Ajout du point A9, comité de sélection et organisation de la soirée de l'ordre du mérite scolaire.

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
  - 2-a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2001-12-05
  - b) Suivis
  - 3- Procès-verbal du C.E. 2001-12-05 (Dépôt)
  - 4- Parole au public
  - 5-a) Dépôt d'une pétition de personnes des municipalités de Shawville, Clarendon et Bristol





Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 23 janvier 2002

(Suite RÉSOLUTION 2002-CC-001)

- 5-b) Organisation des services éducatifs pour les élèves des municipalités de Kazabazua, Low, Shawville, Bristol et Clarendon
  - projet de résolution
  - information aux parents
- 6- Correspondance
- 7- Formation d'un comité de sélection pour le poste de direction générale
- 8- Colloque et Salon sur *Les défis de l'école publique*
- 9- Comité de sélection et organisation de la soirée de l'ordre du mérite scolaire.

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes et formation professionnelle**

- 1- Plan consolidé des plans de réussite
- 2- Réforme de l'éducation : Virage
- 3- Dépôt de comptes rendus :
  - a) Comité consultatif e.h.d.a.a. – enseignants et comité des politiques pédagogiques du 25 octobre 2001
  - b) Comité de coordination pédagogique du 21 novembre et du 12 décembre 2001

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

- 1- Vérificateur externe
- 2- Équipement de laboratoire au primaire
- 3- Budget révisé et rapport financier périodique (dépôt sur place)
- 4- Registre des chèques pour les mois de novembre et décembre 2001 et le mois de janvier 2002
- 5- Entente avec Hydro-Québec

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Signataire du calendrier de conservation
- 2- Appui aux demandes des administrateurs des commissions scolaires
- 3- Vérification des antécédents judiciaires
- 4- Dépliant (recrutement du personnel)
- 5- Accueil des nouvelles et nouveaux, soirée reconnaissance et soirée des retraités
- 6- Actes d'engagement, congé sans traitement, confirmation d'affectation, régime de mise à la retraite progressive et démission
- 7- Composition des différents comités (mise à jour de la liste)

**E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES Aucun point**

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Comptes rendus du comité consultatif de gestion du 13 novembre et du 17 décembre 2001
- 3- Évaluation du directeur général pour l'année 2000-2001 (huis-clos)
- 5- Levée de l'assemblée

PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE : Le mercredi 20 février 2002 à Gracefield.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 23 janvier 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-002

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil des commissaires du 5 décembre 2001.**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire M. Guy Lesage que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 5 décembre 2001 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-3 Procès-verbal du C.E. 2001-12-05 (dépôt)**

Le procès-verbal du comité exécutif du 5 décembre est déposé pour information.

**A-4 Parole au public**

Mme Thonnard explique aux personnes présentes à l'assemblée la recommandation relative à l'organisation des services éducatifs pour les élèves des municipalités de Kazabazua, Low, Shawville, Bristol et Clarendon.

**A5-a) Dépôt d'une pétition de personnes des municipalités de Shawville, Clarendon et Bristol**

Une pétition est déposée, elle est signée par des résidents des municipalités de Shawville, Clarendon et Bristol. L'objet de la pétition est à l'effet que les enfants des municipalités mentionnées puissent continuer de fréquenter l'école élémentaire Ste-Marie de Quyon.

RÉSOLUTION 2002-CC-003

**Organisation des services éducatifs pour les élèves des municipalités de Kazabazua, Low, Shawville, Bristol et Clarendon.**

**ATTENDU** que le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais comprend notamment les municipalités de Kazabazua, Low, Shawville, Bristol et Clarendon;

**ATTENDU** que plusieurs élèves du territoire des municipalités mentionnées fréquentent les écoles de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

**ATTENDU** que l'article 209,2° de la Loi sur l'instruction publique stipule : « que la commission scolaire doit organiser elle-même les services éducatifs ou, si elle peut démontrer qu'elle n'a pas les ressources nécessaires ou si elle accepte de donner suite à la demande des parents, les faire organiser par une commission scolaire, un organisme ou une personne avec lequel elle a conclu une entente visée à l'un des articles 213 à 215.1, en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves ».

**IL EST PROPOSÉ** par M. Daniel Moreau, président,

1° qu'une nouvelle entente, avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, soit négociée dans le cadre de l'article 213 de la Loi sur l'instruction publique;

2° que les parents des élèves qui désirent fréquenter les écoles de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais fassent une demande d'admission pour l'extérieur tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique (article 209,2°);



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 23 janvier 2002

(Suite RÉSOLUTION 2002-CC-003 )

- 3° que les critères d'admissibilité appliqués aux demandes d'admission pour l'extérieur soient définis clairement dans le document « *Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles* »;
- 4° que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais étudie les possibilités d'organiser, sur son territoire, des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves pour les élèves qui résident sur le territoire des municipalités de Kazabazua, Low, Shawville, Bristol et Clarendon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-6 Correspondance**

M. Pelletier répond aux questions des commissaires sur le contenu des différentes communications inscrites au dossier.

RÉSOLUTION 2002-CC-004

**Métiers non-traditionnels**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion qu'un montant de cinq cents dollars soit versé au comité régional en options non-traditionnelles afin de contribuer à la poursuite des travaux qui visent à élaborer des stratégies pour inciter les jeunes filles à s'inscrire dans les métiers non-traditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-005

**Comité de sélection, direction générale**

CONSIDÉRANT que monsieur Louis Pelletier a déposé, aux membres du conseil des commissaires, une lettre les informant de sa décision de mettre fin à son mandat à durée indéterminée au poste de directeur général pour fin de prise de retraite à la fin de la présente année scolaire (30 juin 2002);

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le poste à la direction générale (directrice générale ou directeur général);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion de former un comité de sélection composé de cinq membres. Deux commissaires seront nommés à titre de substitut. Le présent comité sera composé des commissaires suivants :

**Comité de sélection**

Guy Lesage  
Brian Boisvert  
Linda Lefebvre  
Daniel Moreau  
Charles Langevin

**Commissaires substituts**

Mme Louise Larocque, première substitut  
Mme Line Renaud, deuxième substitut

Le comité pourra s'adjoindre de personnes ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 23 janvier 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-006

**Colloque et Salon sur les défis de l'école  
publique**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin que la Commission scolaire ne participe pas comme exposant au Colloque et Salon sur les défis de l'école publique; il est également proposé que tous les commissaires intéressés à participer puissent s'inscrire à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-007

**Comité de sélection et organisation de la  
soirée de l'ordre du mérite scolaire.**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Louise Larocque que Mme Line Renaud représente notre Commission scolaire au comité de sélection et au comité organisateur de la soirée de l'ordre du mérite scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B-1 Plan consolidé des plans de réussite**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires sur le contenu du plan consolidé des plans de réussite.

**B-2 Réforme de l'éducation : Virage**

Mme Thonnard dépose, pour information, les derniers numéros de la revue Virage. Ce périodique informe les lecteurs sur l'état de la situation au niveau de la mise en place de la réforme de l'éducation.

**B-3 Dépôt de comptes rendus**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires relativement aux différents comptes rendus déposés pour information.

RÉSOLUTION 2002-CC-008

**Vérificateur externe**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources financières et matérielles;

CONSIDÉRANT l'excellent service de la firme comptable qui effectue notre vérification externe;

CONSIDÉRANT une augmentation de 750 \$ au tarif de la vérification de 2000-2001:

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Reid Soucie que les services de la firme Éthier Lacasse Lacroix, comptables agréés soient retenus pour le mandat de vérification au montant de 19 250 \$ pour l'exercice se terminant le 30 juin 2002.

Que le dépôt de garantie de 1 006,47 \$ soit remboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 23 janvier 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-009

**Équipement de laboratoire au  
primaire**

La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres provincial regroupé concernant l'achat d'articles en «Équipement de laboratoire au primaire»-G01-02-128.

Elle s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le(s) fournisseur(s) retenu(s). En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre(d'autres) fournisseur(s) ou de négocier des prix séparés pour elle-même.

De plus, elle s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 3% du total des achats convenus avant taxes.

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Madame Louise Larocque d'accepter l'entente entre la Commission scolaire et la FCSQ.

De plus, il est résolu que le directeur général, M. Louis Pelletier, soit autorisé à signer l'entente à cet effet pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-010

**Budget révisé**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources financières et matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire M. Reid Soucie que le budget révisé 2001-2002 soit accepté tel que préparé par M. Jean-Claude Beaudin, directeur des ressources financières et matérielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-011

**Registre des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres des chèques qu'a effectuée la commissaire Mme Louise Larocque;

*Ma* CONSIDÉRANT que les observations du <sup>la</sup> commissaire vérificateur <sup>Ma</sup> indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Louise Larocque que les registres des chèques de la C.S.H.B.O. pour les mois de novembre et décembre 2001 et janvier 2002 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 23 janvier 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-012

**Entente avec Hydro-Québec**

**CONSIDÉRANT** que Hydro-Québec nous offre la possibilité de choisir la date de la relève pour fins de facturation et de nouvelles options de regroupement de factures;

**CONSIDÉRANT** que cette entente simplifie notre comptabilisation;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'accepter avec Hydro-Québec l'entente de services pour le choix de dates de relève ou le regroupement de factures.

Que le directeur général, M. Louis Pelletier, soit mandaté pour signer l'entente à cet effet au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-013

**Signataire du calendrier de conservation**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Linda Lefebvre de désigner Mario Auclair, secrétaire général, comme signataire du calendrier de conservation et de tout autre document relatif à l'approbation de ce calendrier par les Archives nationales du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-014

**Appui aux demandes des administrateurs des commissions scolaires**

**CONSIDÉRANT** que la contribution des administrateurs est jugée essentielle à la bonne marche de la Commission scolaire, des écoles et des centres;

**CONSIDÉRANT** que les tâches de ces personnes ont considérablement évolué avec la mise en place de la Loi 180 et des nouvelles commissions scolaires qui en ont résulté;

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doivent cumuler plusieurs fonctions qui exigent des compétences élargies;

**CONSIDÉRANT** le décalage de la rémunération de ces personnes par rapport à celles exerçant des fonctions comparables dans les secteurs privé et parapublic;

**CONSIDÉRANT** qu'un fort pourcentage d'administrateurs prennent leur retraite ou la prendront dans les prochaines années et que le recrutement s'avère difficile dans le contexte actuel;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Daniel Moreau, président

**QUE** la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais demande au ministre de l'Éducation et au président du Conseil du trésor de procéder à l'analyse de la problématique dans les meilleurs délais;

**QUE** la Fédération des commissions scolaires du Québec donne priorité à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 23 janvier 2002

**D-3 Vérification des antécédents judiciaires**

M. Auclair dépose pour information le plan d'action élaboré par le ministère de l'Éducation qui vise la vérification des antécédents judiciaires du personnel des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés.

**D-4 Dépliant (recrutement du personnel)**

Le service des ressources humaines a élaboré un dépliant qui informe les chercheurs d'emploi des avantages à faire carrière au sein de notre Commission scolaire.

**D-5 Accueil des nouvelles et nouveaux, soirée reconnaissance et soirée des retraités**

Trois activités importantes sont à prévoir :

- Accueil des nouvelles et nouveaux, 13 février 2002
- Soirée reconnaissance : 21 février 2002
- Soirée des retraités : 20 mars 2002

Des informations supplémentaires sont à venir.

**D-6 Actes d'engagement, congé sans traitement, confirmation d'affectation, régime de mise à la retraite progressive et démission**

M. Auclair dépose pour information un tableau des ententes intervenues avec certains membres du personnel au cours de la dernière période.

RÉSOLUTION 2002-CC-015

**Composition des différents comités**

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Moreau, président, que M. Charles Langevin soit nommé au comité d'évaluation du directeur général en remplacement de M. Robert Chalifoux. Le mandat du commissaire nommé se terminera aux prochaines élections scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F-1 Questions des commissaires**

M. Pelletier répond aux questions des commissaires.

**F-2 Comptes rendus du comité consultatif de gestion du 13 novembre et du 17 décembre 2001**

M. Pelletier et les cadres de services ajoutent des informations relatives aux deux comptes rendus déposés.

RÉSOLUTION 2002-CC-016

**Huis Clos**

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Moreau, président, que le point F-3 de l'ordre du jour soit discuté en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 23 janvier 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION 2002-CC-017

Réouverture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Louise Larocque de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-018

Évaluation du directeur général pour  
l'année scolaire 2000-2001

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique d'évaluation du directeur général;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur les conditions d'emploi du directeur général*, notamment l'article 48.1;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Moreau, président, d'accorder au directeur général le boni forfaitaire recommandé par le comité d'évaluation.

M. Paul Liberty ayant voté contre, la proposition est donc :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-019

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Reid Soucie que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 20 février 2002 à Gracefield.*

  
Secrétaire général

  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 février 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 27 février 2002 à 19h au 11, rue St-Eugène à Gracefield.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Brian Boisvert commissaires représentant les parents.

Absence non-motivée : Madame Nicole Miller Potvin et monsieur Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

M. Louis Pelletier,	Directeur général et responsable des services informatiques
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles
Mme Marlène Thonnard,	Directrice des services des ressources éducatives et responsable du transport scolaire
M. Mario Auclair,	Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général

Le président M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-020

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Denise Miron Marion, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2-a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-01-23
- b) Suivis :
- 3- Parole au public
- 4- Correspondance
- 5- Recommandation du comité pour l'engagement de la nouvelle direction générale

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes et formation professionnelle**

- 1- Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2002-2003 (adoption)
- 2- Projets -- Fonds Jeunesse



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 février 2002

(Suite **RÉSOLUTION 2002-CC-020**)

- 3- Compte rendu verbal des travaux du comité sur l'accessibilité de l'éducation en région
- 4- Compte rendu verbal des travaux du groupe de travail sur l'action sociale dans la Vallée-de-la-Gatineau
- 5- Réforme de l'éducation
- 6- Dépôt de comptes rendus :
  - a) Comité des politiques pédagogiques du 19 décembre 2001
  - b) Comité de soutien e.h.d.a.a. du 17 janvier 2002
  - c) Comité de coordination pédagogique du 24 janvier 2002

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

- 1- Bail entre le CLSC CHSLD, centre hospitalier du Pontiac et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
- 2- Vente d'un compresseur
- 3- Registre des chèques

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Échéancier : processus d'affectation des enseignantes et enseignants 2002-2003
- 2- Échéancier : plan d'effectifs 2002-2003, personnel de soutien
- 3- Échéancier : plan d'effectifs 2002-2003, personnel professionnel
- 4- Entente sur la formation pratique des étudiantes et des étudiants des programmes d'enseignement de l'Université du Québec à Montréal et de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
- 5- Comptes rendus C.R.T. : soutien (2002 01 23)  
professionnel (2002 02 22)
- 6- Actes d'engagement, autorisation de congé sans traitement et confirmation réaffectation temporaire, année scolaire 2001-2002
- 7- Soirée des retraité(es)

**E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES**

- 1- Photocartothèque

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Compte rendu du comité consultatif de gestion du 15 janvier 2002
- 3- Comptes rendus du comité de parents du 10 décembre 2001 et du 4 février 2002
- 4- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 27 mars 2002 à Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-021

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 23 janvier 2002.**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire M. Guy Lesage que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 23 janvier 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 février 2002

**A-3 Parole au public**

Aucune question de la part du public présent à l'assemblée.

**A-4 Correspondance**

M. Pelletier répond aux questions des commissaires.

RÉSOLUTION 2002-CC-022

**Nomination – direction générale**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire M. Guy Lesage que Mme Marlène Thonnard soit nommée au poste de directrice générale selon les termes et les conditions énoncées dans son contrat de travail et que cette nomination entre en vigueur le 2 avril 2002;

qu'à cet effet, M. Daniel Moreau, soit mandaté pour négocier avec la directrice générale ce contrat de travail pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, lequel contrat sera soumis pour approbation aux membres du Conseil des commissaires à la séance ordinaire du 27 mars 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-023

**Critères pour l'inscription des  
élèves dans les écoles – année  
scolaire 2002-2003**

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'établir annuellement les critères pour l'inscription des élèves dans les écoles;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'adopter le document intitulé « *Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles* » année scolaire 2002-2003 ayant en annexe les cartes illustrant les territoires pour chacune des écoles, tel que déposé par la directrice du service des ressources éducatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-024

**Ententes concernant les projets –  
fonds jeunesse Québec**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Madeleine Aumond que le directeur général, M. Louis Pelletier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais les ententes relatives aux projets des Fonds Jeunesse soit :

- les projets portant les numéros EOM-46-334 et EOM-46-709 « Une école ouverte sur son milieu » ;
- le projet portant le numéro EOM-46-1070 « Centre multiservices Centre Pontiac » ;

Cette résolution remplace la résolution adoptée le 24 octobre 2001 portant le numéro 2001-CC-148.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 février 2002

**B-3 Compte rendu verbal des travaux du comité sur l'accessibilité de l'éducation en région**

Mme Thonnard informe les commissaires des différents travaux réalisés par le comité sur l'accessibilité de l'éducation en région.

**B-4 Compte rendu verbal des travaux du groupe de travail sur l'action sociale dans la Vallée-de-la-Gatineau**

Mme Thonnard informe les commissaires des travaux réalisés par le groupe de travail sur l'action sociale dans la Vallée-de-la-Gatineau. Cette nouvelle table est mise en place dans le but d'appuyer les démarches du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO). Des démarches sont entreprises afin d'officialiser la composition de cette table.

**B-5 Réforme de l'éducation**

Mme Thonnard informe les commissaires de la situation constatée dans les écoles suite aux moyens de pression mis en place par le personnel enseignant.

**B-6 Dépôt de comptes rendus**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires sur le contenu des différents comptes rendus déposés.

RÉSOLUTION 2002-CC-025

**Renouvellement du bail entre le CLSC, CHSLD, Centre Hospitalier du Pontiac et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.**

CONSIDÉRANT le bail déjà signé le 1<sup>er</sup> juillet 2000, concernant l'école Ste-Marie à Otter Lake;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement du CLSC, CHSLD et le Centre Hospitalier Pontiac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel d'accepter la demande de renouveler pour deux (2) ans (du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 juin 2003) et ce aux mêmes conditions inscrites au bail.

De plus, il est résolu que le directeur général, M. Louis Pelletier, soit autorisé à signer le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-026

**Vente d'un compresseur**

CONSIDÉRANT que ce compresseur n'a jamais fonctionné tel que prévu depuis son achat;

CONSIDÉRANT que durant les 2 premières années il a fonctionné l'équivalent d'une semaine et que le système original de l'école a dû fournir l'air comprimé aux ateliers;

CONSIDÉRANT que le système original a été déménagé près des ateliers et installé selon les spécifications de nouveaux spécialistes et que le tout fonctionne bien;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 février 2002

(Suite RÉSOLUTION 2002-CC-026 )

CONSIDÉRANT qu'une autre Commission scolaire qui dispense l'option entretien de mécanique industrielle est intéressée à en faire l'acquisition pour en faire un module d'enseignement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau de le vendre à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées de Buckingham pour la somme de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-027

**Registre des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres des chèques qu'a effectuée le commissaire M. Guy Lesage;

CONSIDÉRANT que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage que les registres des chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour les mois de janvier et février 2002 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-1 Échéancier : processus d'affectation des enseignantes et enseignants 2002-2003**

M. Auclair dépose l'échéancier des différentes étapes qui mèneront à l'affectation des enseignantes et enseignants pour l'année scolaire 2002-2003.

**D-2 Échéancier : plan d'effectifs 2002-2003, personnel de soutien**

M. Auclair dépose l'échéancier des différentes étapes qui permettront l'adoption du plan d'effectifs à la séance ordinaire du 15 mai prochain.

**D-3 Échéancier : plan d'effectifs 2002-2003, personnel professionnel**

M. Auclair dépose l'échéancier des différentes étapes qui permettront d'adopter les orientations contenues au plan d'effectifs à la séance ordinaire du 15 mai prochain.

RÉSOLUTION 2002-CC-028

**Entente sur la formation pratique des étudiantes et des étudiants des programmes d'enseignement de l'Université du Québec à Montréal et de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

CONSIDÉRANT le document ministériel d'orientation sur les stages de formation pratique en milieu scolaire des futures enseignantes et des futurs enseignants;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les étudiantes et les étudiants des programmes d'enseignement d'acquérir une formation pratique par voie de stage, élément essentiel à leur formation professionnelle;



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 27 février 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

(Suite RÉSOLUTION 2002-CC-028 )

CONSIDÉRANT que l'Université et la Commission scolaire reconnaissent leurs responsabilités respectives en matière de formation initiale des enseignantes et des enseignants et entendent s'associer étroitement comme partenaires de la formation pratique;

CONSIDÉRANT le devoir des enseignantes et des enseignants et la fonction de la direction d'établissement relativement à la formation des enseignantes et des enseignants tel que formulés aux articles 22-6.1<sup>o</sup> et 96.21 de la Loi sur l'instruction publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que le directeur général M. Louis Pelletier, soit mandaté pour signer l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et l'Université du Québec à Montréal, sur la formation pratique des étudiants des programmes d'enseignement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B-5 Comptes rendus CRT**

M. Auclair répond aux questions des commissaires relativement aux différents comptes rendus déposés.

**B-6 Actes d'engagement, autorisation de congé sans traitement et confirmation réaffectation temporaire, année scolaire 2001-2002**

M. Auclair dépose un tableau qui informe de la situation vécue au cours de la dernière période.

**B-7 Soirée des retraités (es)**

Tous les commissaires sont invités à participer à cette soirée qui se tiendra jeudi le 21 mars. Une confirmation serait appréciée au plus tard le 11 mars.

**E-1 Photocartothèque**

Considérant des informations encore à venir, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

**F-1 Questions des commissaires**

M. Pelletier répond aux questions des commissaires.

**F-2 Comptes rendus du comité consultatif de gestion du 15 janvier 2002**

Des informations sont ajoutées dans le but de répondre aux questions des commissaires.

**F-3 Comptes rendus du comité de parents du 10 décembre 2001 et du 4 février 2002**

Les comptes rendus sont déposés pour information



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 27 février 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-029

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 27 mars 2002 à Maniwaki.*

  
Secrétaire général

  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 mars 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 27 mars 2002 à 19h au 211, rue Henri-Bourassa à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Brian Boisvert commissaires représentant les parents.

Absence motivée : Mme Pierrette Guertin

Absence non-motivée : M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

M. Louis Pelletier, Directeur général et responsable des services informatiques  
M. Jean-Claude Beaudin, Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles  
Mme Marlène Thonnard, Directrice des services des ressources éducatives et responsable du transport scolaire  
M. Mario Auclair, Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général

Le président M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-030

**Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
  - 2-a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-02-27
  - b) Suivis :
  - 3- Procès-verbal du C.E. 2002-02-27 (Dépôt)
  - 4- Parole au public
  - 5- Correspondance
  - 6- Nomination du directeur général adjoint
  - 7- Visite du ministre de l'Éducation le 8 mars (Rapport verbal)
  - 8- Demande de la Municipalité du Canton de Low
  - 9- Nomination d'un représentant au conseil d'administration au CLD Vallée-de-la-Gatineau



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 27 mars 2002

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes et formation professionnelle**

- 1- Calendrier scolaire 2002-2003 : adoption
- 2- Réforme de l'éducation
- 3- Dépôt de comptes rendus :
  - a) Comité des politiques pédagogiques du 23 janvier 2002
  - b) Table des services éducatifs du 20 février 2002
  - c) Comité de soutien e.h.d.a.a. du 5 février 2002

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

- 1- Réfection de la passerelle piétonnière au-dessus de la Rivière Désert
- 2- Projet d'ajout d'espace à l'école Sacré-Cœur de Maniwaki
- 3- Registre des chèques
- 4- Projet à frais partagés « toiture Cité étudiante de la Haute-Gatineau phase II »
- 5- Projets P.A.I.P.
- 6- Changement des signatures bancaires

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Comité de sélection, direction des services éducatifs et de l'adaptation scolaire
- 2- Nomination d'une direction adjointe à l'établissement Primaire Pontiac
- 3- Actes d'engagement 2001-2002
- 4- Négociation locale (personnel enseignant) : état de la situation
- 5- GESTIMED Contrat

**E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES**

- 1- Licence d'utilisateur final pour l'utilisation de l'information géographique de référence (E973-01)

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Compte rendu du comité consultatif de gestion du 22 février 2002
- 3- Contrat de la direction générale (huis clos)
- 4- Lettre 3 et dossier de personnel
- 5- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 24 avril 2002 à Fort-Coulonge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-031

**Dispense de lecture et adoption du  
procès-verbal de l'assemblée  
extraordinaire du conseil des  
commissaires du 27 février 2002.**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire M. Guy Lesage que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 27 février 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 mars 2002

**A-4 Parole au public**

Aucune question de la part du public présent à l'assemblée.

**A-5 Correspondance**

M. Pelletier ajoute des informations supplémentaires concernant différentes lettres placées au dossier.

RÉSOLUTION 2002-CC-032

**Nomination du directeur général adjoint**

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Thonnard qui occupera la fonction de directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage et résolu que Monsieur Mario Auclair soit nommé directeur général adjoint à compter du 2 avril 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-7 Visite du ministre de l'Éducation**

Mme Thonnard informe le conseil des commissaires des discussions tenues lors de la visite du ministre Simard dans la région de l'Outaouais le 8 mars dernier.

**A-8 Demande de la Municipalité du Canton de Low**

Afin de répondre à la lettre envoyée par la municipalité du Canton de Low, Mme Thonnard attend d'obtenir le plus d'informations possibles sur la situation vécue.

RÉSOLUTION 2002-CC-033

**Nomination d'une représentante au  
conseil d'administration du CLD de la  
Vallée-de-la-Gatineau**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau de nommer Madame Madeleine Aumond à titre de représentante de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais au conseil d'administration du CLD de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-034

**Calendrier scolaire 2002-2003**

Tenant compte de la nouvelle réalité des cycles et de l'importance actuelle de favoriser la création et le maintien d'équipes-cycles efficaces;

Tenant compte que ces équipes sont formées principalement des enseignants, mais aussi des spécialistes et au besoin, du personnel des services complémentaires et de toute autre personne intervenant auprès des mêmes élèves ou des enseignants;

Tenant compte de la responsabilité partagée à l'intérieur de ces équipes au regard des activités d'apprentissage des élèves, incluant l'enrichissement ou l'adaptation du programme de formation;

Tenant compte de la nécessité pour ces équipes de se rencontrer régulièrement et fréquemment pour la planification, pour l'évaluation et la formation continue;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 mars 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-034) suite

Tenant compte de la nécessité d'adapter l'organisation pédagogique aux nouvelles réalités générées par la réforme;

Tenant compte que le calendrier fait partie de l'organisation pédagogique;

Tenant compte que les journées pédagogiques sont une ressource-temps pour la planification, l'évaluation et la formation continue;

Tenant compte de la nécessité pour les équipes de se rencontrer régulièrement pour identifier les élèves en difficulté qui ont besoin de mesures préventives;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau :

- d'adapter le calendrier aux besoins impératifs du travail d'équipe.
- de prévoir une journée pédagogique à intervalles réguliers.
- de laisser à la discrétion des établissements les étapes d'évaluation des élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B-2 Réforme de l'éducation**

Peu de choses sont à ajouter concernant la réforme de l'éducation. Nous vivons toujours le boycott par le personnel enseignant.

**B-3 Dépôt des comptes rendus**

Mme Thonnard ajoute des informations concernant les différents comptes rendus déposés.

RÉSOLUTION 2002-CC-035

**Réfection de la passerelle  
piétonnière au-dessus de la rivière  
Désert**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection de la passerelle piétonnière au-dessus de la rivière Désert;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Norco supervision du Canada Ltée au montant de 23 600 \$ (taxes incluses) pour exécuter les travaux de réfection de la passerelle piétonnière au-dessus de la rivière Désert.

De plus, il est résolu que le président, Monsieur Daniel Moreau et le directeur général, Monsieur Louis Pelletier, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 mars 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-036

**Projet d'ajout d'espace à l'école Sacré-  
Cœur de Maniwaki**

CONSIDÉRANT qu'au moment de la fusion des commissions scolaires en 1998, les droits de propriété de l'école St-Patrick (renommée depuis école Maniwaki Woodland) avaient été transférés à la Commission scolaire Western Québec;

CONSIDÉRANT que l'entente entre les deux commissions scolaires prévoyait que la Commission scolaire Western Québec s'engageait à réserver de l'espace pour quatre classes du préscolaire francophone à l'école St-Patrick jusqu'à ce qu'une autre solution soit trouvée;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Western Québec souhaite rapatrier sa clientèle du secondaire à l'école Maniwaki Woodland (ces élèves sont actuellement installés à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau);

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation du projet de la Commission scolaire Western Québec, il nous faut relocaliser les classes du préscolaire dans nos locaux;

CONSIDÉRANT que la meilleure solution consiste à déplacer ces groupes à l'école Sacré-Cœur de Maniwaki;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, il faut ajouter de nouveaux locaux dans cette école;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire M. Reid Soucie et résolu de présenter une demande de subvention au ministère de l'Éducation pour la réalisation d'un projet d'ajout d'espace à l'école Sacré-Cœur de Maniwaki.

Il est également résolu que ce projet répond au regroupement de l'effectif scolarisé dans un bâtiment appartenant à une autre commission scolaire dans la mesure «ajout d'espace» formation générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-037

**Registre des chèques**

**ATTENDU** la vérification des registres des chèques qu'a effectuée la commissaire Mme Annette Dumouchel;

**ATTENDU** que les observations de la commissaire vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Annette Dumouchel que les registres des chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour les mois de février et mars 2002 soient adoptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 27 mars 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-038

Projet à frais partagés « toiture  
Cité étudiante de la Haute-  
Gatineau phase II »

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux ont été reportés lors de la réfection de la toiture dans l'année scolaire 1997-1998;

CONSIDÉRANT l'urgence de compléter les travaux;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin et résolu de présenter une demande de subvention au ministère de l'Éducation pour la réalisation du projet à frais partagés pour la réfection de la toiture de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau phase II pour un montant de 846 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-039

Projets PAIP

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources financières et matérielles;

CONSIDÉRANT que lors du discours sur le budget 2002-2003, le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied de mesures spéciales dans le but de relancer l'économie;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe de 282 509 \$ nous a été accordée avec la mesure 50620 du Programme d'Accélération des Investissements Publics (PAIP);

CONSIDÉRANT la ristourne des taxes totalisant 19 409 \$;

CONSIDÉRANT que notre commission scolaire doit contribuer pour 30% dans le cadre de cette mesure et à même son budget d'investissement totalisant 129 394 \$;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Reid Soucie et résolu d'effectuer les travaux suivants totalisant 431 312 \$.

Code bâtiment	Nom du bâtiment	Description des travaux	Coût
774-026	Sieur de Coulonge Fort-Coulonge	Alarme incendie	107 750 \$
774-008	Ste-Marie Otter Lake	Réfection des bardeaux et correction de l'isolation	37 200 \$
774-006	Notre Dame de Grâces Bouchette	Remplacement des portes et cadres extérieurs, recouvrement corniches / fascias, remplacement parement de bois par de l'acier	47 100 \$
774-04	Ste-Anne -#1 Ile du Grand-Calumet	Réfection des finis dans les classes et corridors	27 150 \$
774-007	St-François de Sales Blue Sea	Remplacement des portes extérieures	16 000 \$



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 27 mars 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

(RÉSOLUTION 2002-CC-039) suite

774-009	Ste-Croix Messines	Acier prépeint /facias et corniches	35 600 \$
774-010	Pie X11 Maniwaki	Remplacement des portes extérieures, recouvrement des corniches et facias	27 400 \$
774-015	St-Eugène Déléage	Réfection des toitures	62 800 \$
774-021	Dominique Savio Montcerf	Remplacement des gouttières recouvrement des corniches/soffites en acier, remplacement revêtement en amiante	18 900 \$
774-023	Sacré-Cœur Grand-Remous	Remplacement des portes extérieures et soffites en aluminium	12 100 \$
774-018	Fatima Fort-Coulonge	Alarme incendie	12 000 \$
774-029	Académie du Sacré-Cœur Maniwaki	Remplacement des portes extérieures	<u>27 312 \$</u>
TOTAL			<u>431 312 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-040

Signature des effets bancaires

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage que le président, M. Daniel Moreau et la directrice générale, Mme Marlène Thonnard soient autorisés à signer conjointement les chèques et les effets bancaires pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-041

Comité de sélection, direction des services éducatifs et de l'adaptation scolaire

CONSIDÉRANT que Mme Marlène Thonnard a été nommée directrice générale;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction des services éducatifs et de l'adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le poste à la direction des services éducatifs et de l'adaptation scolaire;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 27 mars 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-041) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Madeleine Aumond de former un comité de sélection composé de cinq membres commissaires. Quatre commissaires seront nommés à titre de substitut. Le présent comité sera composé des commissaires suivants :

- **Comité de sélection :**  
Charles Langevin  
Guy Lesage  
Annette Dumouchel  
Linda Lefebvre  
Diane Nault
  
- **Commissaires substitués :**  
Madeleine Aumond, première substitut  
Brian Boisvert, deuxième substitut  
Line Renaud, troisième substitut  
Daniel Moreau, quatrième substitut

La composition du comité de sélection sera complétée par la direction générale et d'une personne ressource.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-042

**Nomination d'une direction adjointe  
à l'établissement Primaire Pontiac**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage de nommer Monsieur Stéphane Rondeau à titre de directeur adjoint à l'établissement Primaire Pontiac. Monsieur Rondeau entrera en fonction au début de l'année scolaire 2002-2003 et sera soumis à une période probatoire qui prendra fin le 30 juin 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-3 Acte d'engagement 2001-2002**

M. Auclair dépose, pour information, le tableau des actes d'engagement qui couvrent la dernière période.

**D-4 Négociation locale (personnel enseignant) : état de la situation**

Beaucoup de discussions sont tenues et quelques points demeurent à être réglés. Une prochaine séance de négociation est prévue.



**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 mars 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-043

**Entente de services professionnels :  
Gestimed**

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier relativement à l'offre de services professionnels offerts par la firme Gestimed;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à un suivi rigoureux des dossiers de santé et sécurité au travail;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Charles Langevin de signer la convention de services professionnels avec la Société GESTIMED ayant son principal établissement au 440, boul. Paquette, Mont-Laurier (Québec) J9L 1K6. Que la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais la présente entente de services professionnels telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-044

**Licence d'utilisateur final pour  
l'information géographique de référence**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Annette Dumouchel d'autoriser le directeur général, M. Louis Pelletier à signer le contrat de licence d'utilisateur final pour l'utilisation de l'information géographique de référence (E973-01), intervenu entre le ministre des Ressources naturelles et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F-1 Questions des commissaires**

M. Pelletier répond aux questions des commissaires.

**F-2 Comptes rendus du comité consultatif de gestion du 22 février 2002**

Aucune question de la part des membres du conseil des commissaires.

RÉSOLUTION 2002-CC-045

**Huis clos**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion, que le point F-3 de l'ordre du jour soit discuté en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-046

**Réouverture de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Charles Langevin de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-047

**Contrat de travail; directrice générale**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail négocié fut soumis pour approbation aux membres du conseil des commissaires;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 27 mars 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-047) suite

CONSIDÉRANT que les termes et conditions énoncés dans ledit contrat de travail sont conformes au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage d'accepter les termes et les conditions énoncés dans le contrat de travail négocié avec madame Marlène Thonnard, directrice générale.

- qu'à cet effet, le président monsieur Daniel Moreau soit mandaté pour signer avec la directrice générale ce contrat de travail pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, lequel contrat sera classé aux archives de la Commission scolaire sous le titre : Contrat de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-048

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 24 avril 2002 à Fort-Coulonge.*

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

  
\_\_\_\_\_  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 24 avril 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 24 avril 2002 à 19h au 185, rue Principale à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum.

Absences motivées : Mme Diane Nault  
M. Guy Ethier  
M. Charles Langevin

Absences non-motivées : M. Brian Boisvert  
M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard, Directrice générale

M. Jean-Claude Beaudin, Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles

M. Mario Auclair, Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général

Le président monsieur Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-049

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage, que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts et modifications apportées. (caractères gras)

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
  - 2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-03-27
  - 3- Parole au public
  - 4- Correspondance
  - 5- Organigramme de la Commission scolaire
  - 6- Transport scolaire : Remplacement de monsieur Maurice Ledoux
  - 7- Table de concertation en développement social sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau
  - 8- **Planification stratégique**
  - 9- **Poste de direction des services éducatifs**
  - 10- **Compte rendu au conseil général**



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 24 avril 2002

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes et formation professionnelle**

- 1- Vente des contrats de transport scolaire de O. Carpentier inc.
- 2- Projet d'organisation scolaire 2002-2003
- 3- Fonds Jeunesse
- 4- Garderies estivales
- 5- Voies alternatives de formation
- 6- Résultats d'épreuves de juin 2001 et taux de diplomation
- 7- Réforme de l'éducation
- 8- Dépôt du compte rendu du comité de soutien e.h.d.a.a. du 25 mars 2002
- 9- **Politique e.h.d.a.a.**

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

- 1- Règles budgétaires 2002-2003
- 2- Renouvellement de l'entente institution financière
- 3- Dette à long terme :
  - a) Emprunt 2 269 000 \$
  - b) Emprunt 875 000 \$
- 4- Rapport budgétaire périodique
- 5- Rapport de l'appel d'offres sur invitation des services professionnels « Architecte »
- 6- Registre des chèques pour les mois de mars et avril 2002

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Acte d'engagement 2001-2002
- 2- **Plan d'effectifs (soutien)**
- 3- **Plan d'effectifs (professionnel)**

**E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES**

- 1- Délégué officiel Société Grics

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Cinquième symposium international sur la « Dyslexie »
- 3- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 15 mai 2002 à Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-050

**Dispense de lecture et adoption du  
procès-verbal de l'assemblée  
extraordinaire du conseil des  
commissaires du 27 mars 2002.**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 27 mars 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 24 avril 2002

**A-3 Parole au public**

Aucune intervention de la part du public présent à l'assemblée.

**A-4 Correspondance**

Aucune question de la part des commissaires sur les pièces comprises au dossier correspondance.

**A-5 Organigramme de la Commission scolaire**

Un comité plénier est prévu mardi le 7 mai à 19 h. La rencontre se tiendra à l'école élémentaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield.

RÉSOLUTION 2002-CC-051

**Transport scolaire : Remplacement de  
monsieur Maurice Ledoux**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Nicole Miller Potvin qu'un poste de technicien en transport scolaire soit affiché maintenant afin d'assurer le remplacement de monsieur Maurice Ledoux et que cette personne puisse assurer la mise en place du logiciel GÉOBUS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-052

**Nomination de deux représentants à la  
Table de concertation en développement  
social de la Vallée-de-la-Gatineau**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau de désigner madame Marlène Thonnard et madame Linda Lefebvre comme représentantes de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à la Table de concertation en développement social de la Vallée-de-la-Gatineau du Conseil régional de développement de l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-053

**Planification stratégique**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Nicole Miller Potvin que des démarches soient entreprises auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le but d'amorcer le travail nécessaire à l'élaboration de la planification stratégique de notre Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-054

**Poste de direction des services éducatifs**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage que la décision relative à la nomination de la nouvelle personne à la direction des services éducatifs soit connue lundi le 29 avril et que cette décision soit entérinée par les commissaires à l'assemblée ordinaire du mercredi 15 mai 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 24 avril 2002

**A-10 Compte rendu du conseil général**

Mme Louise Larocque présente aux commissaires le compte rendu des discussions tenues lors du dernier conseil général. Aussi, Mme Marlène Thonnard informe les membres du conseil des commissaires sur certains indicateurs identifiés. Ceux-ci pourraient faciliter la reddition de comptes.

RÉSOLUTION 2002-CC-055

**Vente des contrats de transport  
scolaire de O. Carpentier inc. À  
Transports A. Heafey inc.**

CONSIDÉRANT la demande de O. Carpentier inc. de vendre ses contrats à Transports A. Heafey inc.;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Transports A. Heafey inc. d'acquiescer ces contrats;

CONSIDÉRANT la clause 44 du contrat type de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie d'autoriser la transaction avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B-2 Projet d'organisation scolaire**

Mme Marlène Thonnard présente les données inscrites au tableau d'organisation scolaire 2002-2003. Les données nous permettent de constater une diminution prévue de 91 élèves aux niveaux préscolaire et primaire. Au secondaire une légère augmentation est prévue au niveau de la clientèle élève. Pour la prochaine année, les ressources enseignantes affectées demeureront sensiblement les mêmes.

**B-3 Fonds Jeunesse du Québec**

Une personne a été embauchée (technicien en loisir) pour concrétiser la mise en place d'activités scolaires pour les secteurs Cœur et Haute-Gatineau. Dans les prochains jours un poste devrait être comblé pour le secteur Primaire Pontiac.

**B-4 Garderie scolaire**

Une demande en collaboration avec l'organisme Vallée-Jeunesse, sera acheminée au ministère de l'Éducation dans le but d'assurer la mise en place d'une garderie estivale à Maniwaki.

**B-5 Voies alternatives de formation**

Le projet chemine, des personnes ressources de notre Commission scolaire ont visité une école offrant le même type d'organisation pédagogique. Cette école est située dans la région du Lac Mégantic.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 24 avril 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-056

**Résultats d'épreuves de juin 2001 et taux  
de diplomation**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage que des félicitations soient adressées à tous les membres du personnel pour tous les efforts déployés et pour lesquels nous constatons des effets positifs sur les résultats aux épreuves uniques de même que sur le taux de diplomation des élèves de notre commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B-7 Réforme de l'éducation**

Peu de développement en considération du contexte actuel.

**B-8 Dépôt du compte rendu du comité de soutien e.h.d.a.a. du 25 mars**

Aucune question relativement au contenu du compte rendu déposé.

**B-9 Politique e.h.d.a.a.**

Mme Thonnard invite les membres du comité des politiques éducatives à une rencontre qui se tiendra lundi le 13 mai à 19 h 00 au centre administratif à Maniwaki.

**C-1 Règles budgétaires**

M. Beaudin présente un tableau synthèse qui informe les commissaires sur les différents écarts (en dollars) constatés à l'intérieur du projet des règles budgétaires 2002-2003.

RÉSOLUTION 2002-CC-057

**Renouvellement de l'entente institution  
financière**

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le directeur des ressources financières et matérielles monsieur Jean-Claude Beaudin;

CONSIDÉRANT les avantages du renouvellement de la présente entente par le regroupement des Caisses Populaires Desjardins de Bois-Franc, Fort-Coulonge, Chapeau, Gracefield et Maniwaki;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources financières et matérielles;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais accepte la proposition des Caisses Populaires Desjardins Bois-Franc, Chapeau, Fort-Coulonge, Gracefield et Maniwaki pour les services bancaires, tels que décrits dans l'offre de service bancaire du 16 avril 2002;

Le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard sont mandatés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'acceptation des termes et conditions de la proposition des Caisses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 24 avril 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-058

**Dettes à long terme: Emprunt de 2  
269 000\$**

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 2001-CC-150 adoptée le 24 octobre 2001, le Conseil des commissaires de COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS (la « *commission scolaire* ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 3 144 000\$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « *Société* »);

ATTENDU QU'il est opportun qu'un emprunt au montant de 2 269 000\$ soit contracté auprès de la Société;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU, sur la proposition de la commissaire madame Madeleine Aumond :

- 1- QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 2 269 000\$ auprès de la Société (l'« *emprunt* ») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 3- QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 2 269 000\$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 4- QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 5- QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du secrétaire général, de la directrice générale ou du directeur des ressources financières et matérielles de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ







**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 24 avril 2002

méro de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION 2002-CC-059

**Dettes à long terme: Emprunt de 875 000\$**

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 2001-CC-150 adoptée le 24 octobre 2001, le Conseil des commissaires de COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS (la « *commission scolaire* ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 3 144 000\$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « *Société* »);

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la commission scolaire a autorisé ce jour un premier emprunt au montant de 2 269 000\$ auprès de la Société;

ATTENDU QUE la commission scolaire désire contracter un deuxième emprunt au montant de 875 000\$ auprès de la Société;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU, sur la proposition de la commissaire madame Madeleine Aumond :

- 1- QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 875 000\$ auprès de la Société (l' « *emprunt* ») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 3- QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 875 000\$ dont un projet en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 4- QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 5- QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du secrétaire général, de la directrice générale ou du directeur des ressources financières et matérielles de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 24 avril 2002

**C-4 Rapport budgétaire périodique**

M. Beaudin dépose pour information le rapport budgétaire périodique.

RÉSOLUTION 2002-CC-060

**Offre de services professionnels  
« Architecte »**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque que les services professionnels de monsieur Robert Ledoux soient retenus concernant la réfection de la toiture (phase II) de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-061

**Registre des chèques**

ATTENDU la vérification des registres des chèques qu'a effectuée le commissaire monsieur Charles Langevin;

ATTENDU que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que les registres des chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour les mois de mars et avril 2002 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-1 Actes d'engagement 2001-2002**

M. Auclair dépose, pour information, les actes d'engagement couvrant la dernière période.

**D-2 Plan d'effectifs (soutien)**

M. Auclair présente aux commissaires le document de consultation relativement au plan d'effectifs 2002-2003. Ce plan d'effectifs sera adopté à l'assemblée ordinaire du 15 mai 2002.

**D-3 Plan d'effectifs (professionnel)**

M. Auclair dépose les orientations contenues au plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2002-2003. Ce plan est présentement en consultation et sera adopté le 15 mai 2002.

RÉSOLUTION 2002-CC-062

**Délégué officiel à l'assemblée  
générale de la Société Grics**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 24 avril 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-062) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque et résolu que madame Marlène Thonnard en sa qualité de directrice générale soit et est par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir de la déléguée officielle, monsieur Mario Auclair soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F-1 Questions des commissaires**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires. Madame Line Renaud informe les membres du conseil des commissaires relativement à la tenue de la soirée « ordre du mérite scolaire ».

**F-2 Cinquième symposium international sur la « dyslexie »**

Ce point est reporté à la prochaine assemblée ordinaire.

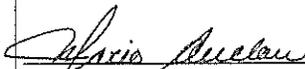
RÉSOLUTION 2002-CC-063

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 15 mai 2002 à Maniwaki.*

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

  
\_\_\_\_\_  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 15 mai 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 15 mai 2002 à 19h au 211, rue Henri-Bourassa à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Stephen Ryan, tous commissaires et formant quorum de même que madame Diane Nault commissaire représentant les parents.

Monsieur Guy Lesage est présent à l'assemblée à partir de 19 h 45.

Absences motivées : Mme Denise Miron Marion  
M. Reid Soucie

Absence non-motivée : M. Brian Boisvert

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard, Directrice générale

M. Jean-Claude Beaudin, Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles

M. Mario Auclair, Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général

Le président monsieur Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-064

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Madeleine Aumond, que l'ordre du jour présenté soit adopté avec les ajouts (caractères gras).

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2-a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-04-24
- b) Suivis :
- 3- Procès-verbal du C.E. 2002-04-24 (Dépôt)
- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- Le cadre budgétaire et les règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 2002-2003
- 7- Organigramme de la Commission scolaire
- 8- Projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
- 9- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 10- **Maintien de la formation « Réparation d'armes à feu » au Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes  
et formation professionnelle**

- 1- Politique relative à l'organisation des services en e.h.d.a.a. : adoption
- 2- Dépôt des comptes rendus :
  - a) Comité consultatif e.h.d.a.a. - parents du 30 janvier 2002
  - b) Comité consultatif e.h.d.a.a. – enseignants et comité des politiques pédagogiques du 20 mars 2002
  - c) Comité consultatif de transport du 21 mars 2002
- 3- Départ des élèves

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

- 1- Contrats d'entretien ménager
- 2- Registre des chèques pour le mois d'avril 2002

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Liste des besoins et surplus par école et par champ (document)
- 2- Adoption du plan d'effectifs, soutien CSN 2002-2003
- 3- Adoption des orientations contenues au plan d'effectifs, professionnel (SPGQ) 2002-2003
- 4- Non rengagement enseignantes et enseignants pour surplus de personnel, année scolaire 2002-2003
- 5- Non rengagement personnel professionnel, année scolaire 2002-2003
- 6- Calendrier des jours chômés et payés 2002-2003
- 7- Nomination à la direction des ressources éducatives et de l'adaptation scolaire
- 8- Signature de l'entente locale
- 9- Compte rendu C.R.T., soutien (CSN) 2002-04-24
- 10- Comité de sélection; direction du service des ressources humaines et secrétariat général
- 11- Nomination d'un agent d'administration (personnel cadre) au service des ressources humaines
- 12- Comité de sélection, direction de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau
- 13- Comité de sélection; Direction du services des ressources matérielles
- 14- Comité de sélection; Coordonnateur au service informatique
- 15- Comité de sélection; agent d'administration au service des ressources humaines et secrétariat général

**E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES**

- 1- Plan directeur des TIC

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Mémoire de la FCSQ sur le projet de règles budgétaires 2002-2003
- 3- Compte rendu du comité de parents du 25 mars 2002
- 4- Compte rendu du comité consultatif de gestion des rencontres du 10 et 23 avril 2002
- 5- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE : Le mercredi 26 juin 2002 à Fort-Coulonge.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-065

**Dispense de lecture et adoption du  
procès-verbal de l'assemblée  
ordinaire du conseil des  
commissaires du 24 avril 2002.**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Charles Langevin que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 24 avril 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-3 Procès-verbal du Comité exécutif du 2002-04-24 (Dépôt)**

Le procès-verbal du comité exécutif du 24 avril est déposé pour information. Son adoption se fera lors de la prochaine séance du comité exécutif.

**A-4 Parole au public**

Aucune intervention de la part du public présent à l'assemblée.

**A-5 Correspondance**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires relativement aux pièces contenues au dossier correspondance. Un suivi sera effectué concernant la lettre CC1 à la prochaine séance du conseil des commissaires.

RÉSOLUTION 2002-CC-066

**Opposition à une hausse des tarifs  
de la Société Hydro-Québec**

**ATTENDU** que la Société Hydro-Québec a déposé une demande d'abrogation du tarif BT à la Régie de l'énergie;

**ATTENDU** l'impact financier qu'une telle augmentation aurait sur le budget de la Commission scolaire;

**ATTENDU** la démarche entreprise par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin visant à s'opposer à une telle augmentation;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Louise Larocque et résolu :

**QUE** la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais appuie la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin dans ses démarches visant à s'opposer à l'abrogation du tarif BT demandée par Hydro-Québec;

**QUE** la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, à la société Hydro-Québec, et à la Régie de l'énergie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-067

**Le cadre budgétaire et les règles  
d'allocation des ressources pour l'année  
scolaire 2002-2003.**

CONSIDÉRANT les modalités de gestion des ressources financières établies à l'article 275, de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées auprès du comité des ressources financières et matérielles, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et du comité de gestion;

CONSIDÉRANT le niveau de ressources disponibles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel d'adopter le cadre budgétaire et les règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 2002-2003, tel que déposé par la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-068

**Organigramme de la commission scolaire**

CONSIDÉRANT le contenu des différents rapports suivants :

- Le rapport Arthur Anderson (décembre 2000)
- L'évaluation quantitative de l'état du Parc immobilier scolaire (mars 2001)
- Le plan directeur des TIC (avril 2002)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT les éléments contenus dans le document : « Un nouvel organigramme à définir » présenté au comité plénier le 7 mai 2002;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond d'adopter le nouvel organigramme tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-069

**Projet de règlement relatif au jour, à  
l'heure et au lieu des séances ordinaires  
du conseil des commissaires de la  
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-  
l'Outaouais.**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque et résolu d'approuver le projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la Loi sur l'instruction publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 15 mai 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-070

Plan triennal de répartition et de  
destination des immeubles.

CONFORMÉMENT à l'article 211 de la L.I.P., il est proposé par le commissaire  
monsieur Charles Langevin et résolu d'adopter le plan triennal de répartition et de  
destination des immeubles pour les années scolaires 2002-2003, 2003-2004 et  
2004-2005 tel que présenté ci-après.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION  
ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES  
(SELON L'ARTICLE 211 L.I.P.)

(Voir légende à la fin de la résolution)

CODES BÂTISSÉS	IMMEUBLES	2002-2003	2003-2004	2004-2005
774-026	Sieur-de-Coulonge 250, ch. De la Chute Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	2-3-5	2-3-5	2-3-5
774-011	Poupore 25, rue Coulonge Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	1	1	1
774-012	Saint-Pierre 33, rue Romain Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	1-6	1-6	1-6
774-022	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur 89, ch. Pembroke Chapeau (Québec) JOX 1MO	1	1	1
774-027	L'Envolée 1, rue Front Sud Campbell's Bay (Québec) JOX 1KO	1	1	1
774-004	Sainte-Anne #1 166, ch. Des Outaouais Ile-du-Grand-Calumet (Québec) JOX 1JO	1	1	1
774-008	Sainte-Marie 53, rue Martineau Otter Lake (Québec) JOX 2PO	1-6	1-6	1-6
774-065	Sacré-Coeur 11, rue St-Eugène Gracefield (Québec) JOX 1WO	1-2	1-2	1-2
774-001	Saint-Nom-de-Marie 8, rue Laramée Lac Ste-Marie (Québec) JOX 1ZO	1	1	1
774-024	Sainte-Thérèse 1, ch. De l'École Lac Cayamant (Québec) JOX 1YO	1	1	1
774-007	Saint-François-de-Sales 2, ch. Blue Sea Lac Blue Sea (Québec) JOX 1CO	1	1	1
774-006	Notre-Dame-de-Grâce 47, rue Principale, c.p. 40 Bouchette (Québec) JOX 1EO	1	1	1



**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

(RÉSOLUTION 2002-CC-070) suite

CODES BÂTISSSES	IMMEUBLES	2002-2003	2003-2004	2004-2005
774-029	Académie Sacré-Coeur 248, rue Notre-Dame Maniwaki (Québec) J9E 2J8	1	1	1
774-009	Sainte-Croix Rue Jutras Messines (Québec) JOX 2JO	1	1	1
774-067	Cité étudiante de la Haute-Gatineau 211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4	1-2-3	1-2-3	1-2-3
774-013	Couvent du Christ-Roi 148, boul. Desjardins Maniwaki (Québec) J9E 2E1	1	1	1
774-010	Pie XII 122, rue Comeau Maniwaki (Québec) J9E 2S8	1	1	1
774-019	Saint-Boniface 459, Route 105 Bois-Franc (Québec) J9E 3A9	1	1	1
774-021	Dominique Savio 8, rue du Collège Montcerf (Québec) JOW 1NO	1	1	1
774-023	Sacré-Coeur 1317, Transcanadienne Grand-Remous (Québec) JOW 1EO	1	1	1
774-014	Couvent Notre-Dame-du-Désert 335, rue du Couvent Maniwaki (Québec) J9E 1H5	4-5	4-5	4-5
774-015	Saint-Eugène 67, ch. Rivière-Gatineau Déléage (Québec) J9E 3A5	4	4	4
774-016	Christ-Roi (garçons) 247, rue Moncion Maniwaki (Québec) J9E 2G6	6	6	6
774-002	Académie St-Joseph 67, rue St-Joseph Gracefield (Québec) JOX 1WO	4	4	4
774-018	Centre Pontiac 183, rue Principale Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	4-5	4-5	4-5
774-017	Couvent Ste-Famille 664, rue Principale Aumond (Québec) JOW 1WO	6	6	6
774-005	Laval 29, rue Principale Ste-Thérèse-de-la-Gatineau (Québec) JOX 2XO	1	1	1
774-003	Saint-Jean-Bosco 106, rue Mccuaig Campbell's Bay (Québec) JOX 1KO	6	6	6
774-020	Bureaux administratifs 185, rue Principale Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	6	6	6
LÉGENDE				
(1) Primaire	(2) Secondaire	(3) Formation professionnelle		
(4) Éducation des adultes	(5) Administration	(6) Autre	(7) bâtiment excédentaire	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-071

**Maintien de la formation  
« Réparation d'armes à feu » au  
Centre de formation professionnelle  
de la Vallée-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT l'intention de la direction générale des programmes et du développement du ministère de l'Éducation du Québec de réévaluer la pertinence de maintenir, de bonifier ou d'interrompre la formation « Réparation d'armes à feu », une spécialité provinciale offerte à Maniwaki;

CONSIDÉRANT la pertinence de l'analyse de la situation effectuée dans le document « Pour le maintien de la formation Réparation d'armes à feu au Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau », corrections, précisions et informations complémentaires à l'étude préliminaire de Mme Jocelyne Lavoie, consultante de la DGPD du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que le ministère considère le maintien et la bonification de la formation « Réparation d'armes à feu » au Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau à Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-072

**Politique relative à l'organisation  
des services éducatifs aux élèves  
handicapés et aux élèves en  
difficulté d'adaptation ou  
d'apprentissage de l'éducation  
préscolaire et de l'enseignement  
primaire et secondaire**

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'établir une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des différentes instances de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu du :

- comité consultatif de gestion;
- comité consultatif e.h.d.a.a.- parents;
- comité consultatif e.h.d.a.a.- enseignants;
- comité des politiques éducatives.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre d'adopter la politique telle que déposée par le service des ressources éducatives et intitulée « Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ».

Cette politique entrera en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 15 mai 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

**B-2 Dépôt des comptes rendus**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires relativement aux comptes rendus déposés.

**B-3 Départ des élèves**

Une demande est faite à l'effet d'évaluer la possibilité d'informer périodiquement les membres du conseil des commissaires du nombre d'élèves qui arrivent ou qui quittent en cours d'année les établissements de notre Commission scolaire. Mme Thonnard répond positivement à cette demande.

RÉSOLUTION 2002-CC-073

**Contrats d'entretien ménager 2002-2003**

CONSIDÉRANT la satisfaction des directions d'écoles;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs ont accepté de renouveler leurs contrats au même prix qu'en 2001-2002, mais en prenant en considération l'augmentation du coût de la vie selon Statistique Canada qui est de 2,4%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais accepte le renouvellement des contrats d'entretien ménager suivants pour l'année 2002-2003, soit :

ENTREPRENEURS	MONTANTS
Entretien ménager Graveline et Patry École Sieur-de-Coulonge	94 241 \$
Service d'entretien ménager St-Jean enr. École Sainte-Anne	17 539 \$
Centre Pontiac	25 674 \$
Construction Fait-Tout École Ste-Marie Otter Lake	21 325 \$
Monsieur Archil Morissette École Poupore et St-Pierre	40 542 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-074

**Registre des chèques**

ATTENDU la vérification des registres des chèques qu'a effectuée la commissaire madame Line Renaud;

ATTENDU que les observations de la commissaire vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Line Renaud que les registres des chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour le mois d'avril 2002 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

**D-1 Liste des besoins et surplus par école et par champ**

M. Auclair présente aux membres du conseil des commissaires deux documents qui dressent le portrait des besoins et des surplus dans les écoles pour l'année scolaire 2002-2003.

RÉSOLUTION 2002-CC-075

**Adoption du plan d'effectifs  
général, soutien CSN 2002-2003**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau d'accepter le plan d'effectifs général des employées et employés de soutien CSN, tel que présenté par M. Mario Auclair, directeur des ressources humaines et ce, pour l'année scolaire 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-076

**Adoption des orientations contenues  
au plan d'effectifs, professionnel  
(SPGQ) 2002-2003**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond d'adopter les orientations contenues au plan d'effectifs des employées et employés SPGQ, tel que présenté par M. Mario Auclair, directeur des ressources humaines et ce, pour l'année scolaire 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-077

**Non rengagement enseignants(es)  
pour surplus de personnel, année  
scolaire 2002-2003**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage de procéder au non rengagement (pour cause de surplus de personnel) des enseignantes et enseignants dont les noms suivent pour l'année scolaire 2002-2003.

NOMS	CHAMP	ÉCOLE
Lacharité, Annie	1	Poupore
Proulx, Nathalie	1	ESSC
Leblanc, Gervais	2	St-Nom-de-Marie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-078

**Non rengagement P.N.E., année scolaire  
2002-2003**

CONSIDÉRANT la modification substantielle dans les services à rendre ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du syndicat des P.N.E. sur les orientations contenues au plan d'effectifs 2002-2003 ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Louise Larocque de procéder au non rengagement de M. Gilles Crites à titre d'animateur de vie étudiante et conseiller en information scolaire et professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-079

**Calendrier des jours chômés et payés  
2002-2003**

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des syndicats CSN (soutien) et SPGQ (professionnel);

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Nicole Miller Potvin d'accepter le calendrier des jours chômés et payés tel que présenté par le directeur des ressources humaines. Ce calendrier prévoit 20 jours chômés et payés répartis comme suit :

- 1<sup>er</sup> juillet 2002
- 2 septembre 2002
- 14 octobre 2002
- 23 au 31 décembre 2002
- 1<sup>er</sup> au 3 janvier 2003
- 5,6 et 7 mars 2003
- 18 et 21 avril 2003
- 19 mai 2003
- 24 juin 2003

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-080

**Nomination à la direction des ressources  
éducatives et de l'adaptation scolaire**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Linda Lefebvre d'engager madame Manon Lauriault à titre de directrice du service des ressources éducatives et de l'adaptation scolaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Mme Lauriault sera soumise à une période probatoire d'une année scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-081

**Signature de l'entente locale :  
Syndicat du personnel de  
l'enseignement des Hautes-Rivières**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité patronal de négociation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et du secrétariat général ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault de mandater le président du conseil des commissaires M. Daniel Moreau et la directrice générale, Mme Marlène Thonnard afin qu'ils signent pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais les documents qui entérinent l'entente intervenue entre le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-9 Compte rendu**

Monsieur Auclair dépose pour information le compte rendu de la rencontre du comité des relations de travail du 24 avril dernier.

RÉSOLUTION 2002-CC-082

**Comité de sélection; direction du  
service des ressources humaines et  
secrétariat général**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction du service des ressources humaines et secrétariat général;

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le poste à la direction du service des ressources humaines et secrétariat général;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau de former un comité de sélection composé de trois membres commissaires et que trois commissaires soient nommés à titre de substitut. Le présent comité est composé des commissaires suivants :

Comité de sélection :

- Linda Lefebvre
- Diane Nault
- Annette Dumouchel

Commissaires substitués :

- Madeleine Aumond
- Line Renaud
- Daniel Moreau

La composition du comité de sélection sera complétée par la direction générale et de personnes ressources.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-083

**Nomination d'un agent d'administration  
(personnel cadre) au service des  
ressources humaines et du secrétariat  
général**

CONSIDÉRANT l'organigramme prévu pour l'année scolaire 2002-2003;

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque de nommer monsieur Mario Lyrette à titre d'agent d'administration au service des ressources humaines et que le poste de technicien en administration au service des ressources humaines et du secrétariat général, poste détenu par monsieur Lyrette, soit aboli. Monsieur Lyrette occupera ses nouvelles fonctions à partir du jeudi le 16 mai 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-084

**Comité de sélection; direction de  
l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion du personnel des directions d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau qu'un comité de sélection soit formé et que ledit comité soit composé de trois commissaires :

Comité de sélection :

- Guy Éthier
- Linda Lefebvre
- Paul Liberty

ainsi que de la directrice générale.

Le comité de sélection pourra s'adjoindre de personnes ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

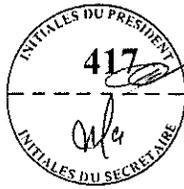
RÉSOLUTION 2002-CC-085

**Comité de sélection; direction du service  
des ressources matérielles**

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme adopté à la présente séance;

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le poste à la direction du service des ressources matérielles;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 15 mai 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-085) suite**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage de former un comité de sélection composé de trois membres commissaires et que trois commissaires soient nommés à titre de substitut. Le présent comité est composé des commissaires suivants :

Comité de sélection :

- Charles Langevin
- Reid Soucie
- Line Renaud

Commissaires substitués :

- Nicole Miller Potvin
- Guy Lesage
- Daniel Moreau

La composition du comité de sélection sera complétée par la directrice générale et de personnes ressources.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2002-CC-086**

**Comité de sélection; coordonnatrice  
ou coordonnateur des services  
informatiques**

**CONSIDÉRANT** le nouvel organigramme adopté à la présente séance;

**CONSIDÉRANT** la politique de dotation en personnel;

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le poste à la coordination des services informatiques;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault de former un comité de sélection composé de trois membres commissaires et que trois commissaires soient nommés à titre de substitut. Le présent comité est composé des commissaires suivants :

Comité de sélection :

- Louise Larocque
- Linda Lefebvre
- Brian Boisvert

Commissaires substitués :

- Nicole Miller Potvin
- Annette Dumouchel
- Denise Miron Marion

La composition du comité de sélection sera complétée par la directrice générale et de personnes ressources.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 15 mai 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION 2002-CC-087

Comité de sélection; agente ou agent  
d'administration au service des  
ressources humaines et secrétariat  
général

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme adopté à la présente séance;

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le poste d'agente ou d'agent d'administration au service des ressources humaines et secrétariat général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau qu'un comité de sélection soit formé et que ledit comité soit composé de trois commissaires :

Comité de sélection :

- Madeleine Aumond
- Line Renaud
- Guy Lesage

ainsi que de la directrice générale.

Le comité de sélection pourra s'adjoindre de personnes ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E-1 Plan directeur des TIC**

Mme Thonnard présente une synthèse du plan directeur des TIC rédigé par madame Poitras de la Société Grics.

**F-1 Questions des commissaires**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires.

**F-2 Mémoire de la FCSQ sur le projet des règles budgétaires 2002-2003**

Mme Thonnard informe les commissaires du mémoire déposé par la FCSQ

**F-3 Compte rendu du comité de parents du 25 mars 2002**

Le compte rendu du comité de parents du 25 mars 2002 est déposé pour information.

**F-4 Compte rendu du comité consultatif de gestion des rencontres du 10 et 23 avril 2002**

Le compte rendu est déposé pour information.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 15 mai 2002

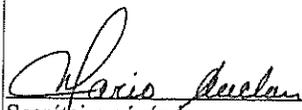
RÉSOLUTION 2002-CC-088

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 26 juin 2002 à Maniwaki.*

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

  
\_\_\_\_\_  
Président





Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes,  
adultes et formation professionnelle**

- 1- Transport par berlines pour l'année scolaire 2002-2003 : résolution
- 2- Allocations aux parents 2002-2003 : résolution
- 3- Résolution d'appui à la municipalité du Canton de Low
- 4- Abandons scolaires par établissement : information
- 5- Orientations des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire (juin 2002) : information
- 6- Entrepreneurship
- 7- Réforme de l'éducation
- 8- Les plus beaux poèmes des enfants du Québec
- 9- Dépôt des comptes rendus :
  - a) Comité conjoint du comité des politiques pédagogiques et du comité e.h.d.a.a. – enseignants : 2002-05-01 (non adopté)
  - b) Comité de soutien à l'approche orientante : 2002-05-01 (non adopté)
  - c) Comité de coordination pédagogique : 2002-05-13 (adopté)
  - d) Comité de soutien e.h.d.a.a. : 2002-06-05 (non adopté)
  - e) Comité consultatif de transport : 2002-06-07 (non adopté)

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

- 1- Aliénation du Couvent Ste-Famille
- 2- Demande de modification au Code du bâtiment du Québec
- 3- Nomination des commissaires pour la vérification des chèques
- 4- Adoption du budget de la commission scolaire
- 5- Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres adultes
- 6- Registre des chèques
- 7- Situation financière de la C.E.H.G.
- 8- Appel d'offres public : papier impression
- 9- Vente d'une parcelle de terrain
- 10- Véhicules légers – vente de matériel
- 11- Réfection de la toiture C.E.H.G.
- 12- Contrat de la concession de la cafétéria à E.S.S.C.
- 13- Recyclage d'équipements informatiques
- 14- Dérogation à la politique d'achat
- 15- Soumissions projets PAIP : (dépôt sur place)
  - a) Réfection de la toiture en bardeaux, partie centrale et correctif à l'isolation (École Ste-Marie à Otter Lake)
  - b) Remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches, fascias, remplacement du parement de bois par de l'acier (École Notre-Dame de Grâce à Bouchette)
  - c) Remplacement des portes extérieures (École St-François-de-Sales de Blue Sea) acier pré-peint, fascias, corniches, portes et cadres extérieurs (École Ste-Croix de Messines)
  - d) Remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches et fascias, réfection de la toiture basse (École Pie XII de Maniwaki) Remplacement des gouttières, recouvrement des corniches, soffites, fascias; revêtement en amiante (École Dominique Savio de Montcerf) Remplacement des portes extérieures, soffites en aluminium (École Sacré-Cœur de Grand-Remous)
  - e) Réfection de la toiture (École St-Eugène de Déléage)
  - f) Réfection des finis de plancher dans les classes et corridors (École Ste-Anne de l'Île du Grand-Calumet)



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 26 juin 2002

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Démission à la direction des ressources humaines et secrétariat général
- 2- Nomination à la direction des ressources humaines et secrétariat général
- 3- Confirmation à un poste de direction d'école et de directions adjointes d'école
- 4- Nomination à la direction de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau
- 5- Démission à titre d'enseignant régulier
- 6- Démission secrétaire d'école, établissement du Cœur-de-la-Gatineau
- 7- Programme d'aide aux employés «Bilan 2001-2002»
- 8- Compte rendu C.R.T. P.N.E. (2002-04-22)
- 9- **Nomination à la direction des ressources matérielles**
- 10- **Nomination du directeur général adjoint**
- 11- **Démission d'une enseignante**

**E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES**

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Compte rendu du comité de parents du 29 avril 2002
- 3- Comptes rendus du comité consultatif de gestion du 7 mai 2002 et du 4 juin 2002
- 4- Demande de dérogation (huis clos)
- 5- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 21 août 2002 à Maniwaki.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-090

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 15 mai 2002.**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 15 mai 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-3 Parole au public**

Une personne présente à l'assemblée questionne la direction générale sur le programme d'horticulture offert à notre commission scolaire par le biais d'une entente avec la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

Des questions sont posées relativement à l'octroi du contrat de cafétéria à l'École secondaire Sieur-de-Coulonge.

**A-4 Correspondance**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires relativement aux pièces contenues au dossier correspondance.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-091

Commerce de la boisson

CONSIDÉRANT que l'article 9 du projet de loi 100 n'aura, à toutes fins pratiques, aucun effet sur la capacité des jeunes à se procurer de l'alcool puisqu'il existe déjà une multitude de commerçants qui livrent des boissons alcoolisées aux résidences privées;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu pour une commission scolaire de se prononcer en faveur d'un type particulier de commerçants dans ce qui s'apparente à une guerre commerciale;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires doivent être très attentives aux divers problèmes vécus par les jeunes;

CONSIDÉRANT la surconsommation d'alcool par une bonne partie de la population québécoise;

CONSIDÉRANT les effets nocifs de la surconsommation d'alcool;

CONSIDÉRANT la publicité massive auprès des jeunes en faveur de la consommation de boissons alcoolisées, notamment de la bière;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les habitudes de consommation d'alcool (types, marques, quantité) s'établissent rapidement chez les jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà un précédent où la publicité d'un bien de consommation (la cigarette) a été interdite à cause de ses effets néfastes sur la santé;

CONSIDÉRANT qu'il est raisonnable pour une société de protéger ses jeunes et que la liberté de commerce ne peut primer sur la santé de la population;

CONSIDÉRANT qu'il existe divers moyens (notamment par le biais des journaux et des revues) de s'informer sur la qualité des divers produits alcoolisés sans que la publicité ne soit omniprésente dans la vie quotidienne des jeunes;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des ventes de boissons alcoolisées n'est pas une façon acceptable d'augmenter les revenus de l'État québécois;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicole Miller Potvin :

- de demander au gouvernement du Québec d'interdire la publicité sur les boissons alcoolisées :
  - a) à la télévision
  - b) sur les affiches et panneaux publicitaires extérieurs
  - c) dans les vitrines des dépanneurs et marchés d'alimentation
- de confier au ministère de l'Éducation plutôt qu'à la Société des alcools du Québec le soin d'organiser les campagnes d'information visant à prévenir la consommation d'alcool chez les jeunes et de transférer les budgets nécessaires au MEQ;
- de demander au Gouvernement de suspendre l'application de l'article 9 du projet de loi 100 jusqu'à ce qu'il soit modifié de façon à rendre plus stricte l'identification des mineurs;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-091) suite

- de demander au gouvernement du Québec de renforcer les dispositions de la *Loi sur la protection des consommateurs* de manière à mieux protéger les moins de seize ans;
- d'inviter les autres commissions scolaires à appuyer ces recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-092

**Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque et résolu d'approuver le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-6 Agir autrement**

Madame Thonnard informe les membres du conseil des commissaires des sommes reçues en rapport avec le plan ministériel *Agir autrement*. Ce plan vise la mobilisation des commissions scolaires, des écoles et des partenaires du milieu pour la réussite des élèves.

**A-7 Rapport Shneider**

Madame Thonnard expose aux membres du conseil des commissaires les éléments contenus au Rapport Shneider. Ce rapport vise à comprendre le phénomène de la décroissance de la clientèle et de l'intérêt envers la formation professionnelle et technique. Monsieur Shneider présentera aux membres du conseil des commissaires le rapport mardi le 2 juillet à 17 h 30 au Château Logue.

**A-8 Plans de réussite des établissements de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (éléments de diagnostic)**

Madame Thonnard présente le document produit par la direction régionale de l'Outaouais qui circonscrit le plan de réussite consolidé élaboré par notre commission scolaire.

**A-9 Demande de l'équipe-école de l'éducation des adultes (Maniwaki)**

Madame Thonnard dépose une lettre reçue de la part du personnel du centre d'éducation aux adultes. Cette lettre correspond à une demande d'aide financière dans le but de soutenir l'équipe-centre dans leurs démarches de support face aux élèves.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-093

**Transport par berlines pour l'année  
scolaire 2002-2003**

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la durée des circuits d'autobus, la nature des chemins, les horaires des écoles, la localisation et les besoins de certains élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage de renouveler les contrats de transport par berlines pour l'année 2002-2003 (voir liste en annexe) sur la base des contrats de 2001-2002 et d'y ajouter l'indexation de 2,54 %.

RÉSOLUTION 2002-CC-094

**Allocations aux parents pour  
l'année scolaire 2002-2003**

CONSIDÉRANT les besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que des élèves demeurent à l'extérieur des circuits des autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre d'autoriser le versement d'allocations aux parents pour l'année scolaire 2002-2003 selon la liste annexée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-095

**Résolution d'appui à la municipalité  
de Low**

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité du Canton de Low pour demander une réduction de la vitesse dans le village de Vénosta;

CONSIDÉRANT les nombreux arrêts d'autobus scolaires dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la vitesse de la circulation dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la sécurité des élèves;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond d'appuyer la demande de la municipalité du Canton de Low adressée au ministère des Transports afin de limiter la vitesse dans la portion de la route 105 traversant le village de Vénosta.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B-4 Abandons scolaires par établissement : information**

Madame Thonnard présente un document d'informations sur les départs des élèves depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001 et ce, par établissement.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

**B-5 Orientations des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire (juin 2002) : information**

Madame Thonnard dépose pour information deux tableaux qui informent le conseil des commissaires de l'orientation future des élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire de nos écoles secondaires.

RÉSOLUTION 2002-CC-096

**Entrepreneurship**

Madame Thonnard informe le conseil que dans le cadre du concours entrepreneurship, le projet de l'école de Messines a remporté les honneurs au niveau régional.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Pierrette Guertin qu'une lettre de félicitations soit envoyée à l'école de Messines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**B-7 Réforme de l'éducation**

Madame Thonnard présente à tous les commissaires le dernier numéro de la revue « Virage Express ».

RÉSOLUTION 2002-CC-097

**Les plus beaux poèmes des enfants du Québec**

Madame Thonnard dépose un recueil national de poèmes envoyé par le ministre de l'éducation et dans lequel figurent deux poèmes écrits par une élève de l'école de Blue Sea Lake.

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Éthier qu'une lettre de félicitations soit envoyée à l'école de Blue Sea Lake.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**B-9 Dépôt des comptes rendus**

Madame Thonnard ajoute des informations relatives aux différents comptes rendus déposés pour information.

RÉSOLUTION 2002-CC-098

**Aliénation du Couvent Ste-Famille**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Commission scolaire de rétrocéder le Couvent Ste-Famille à la Corporation Municipale du Canton d'Aumond;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, monsieur François Legault;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Charles Langevin d'autoriser l'aliénation à la Corporation Municipale du Canton d'Aumond sans aucune garantie, moyennant la somme nominale de 1,00 \$;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro : Quinze D (L-15D) rang Un (rg1), le numéro partie seize T (P-16T) partie 16R (P-16R) rang Un (fr1) au cadastre officiel de la Corporation Municipale du Canton d'Aumond, circonscription foncière de la Vallée-de-la-Gatineau, province de Québec;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 26 juin 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-098) suite**

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2002-CC-099**

**Demande de modification au Code  
du bâtiment du Québec**

**CONSIDÉRANT** que depuis le 7 novembre 2000, le Québec a adopté par le décret 953-2000 le Code de construction du Québec et que c'est ce code qui est maintenant appliqué pour l'ensemble des travaux de construction ou de transformation d'édifices publics;

**CONSIDÉRANT** que certaines des nouvelles exigences apparaissant dans ce même code impliquent des coûts supplémentaires lorsqu'une commission scolaire réalise des travaux de transformation dans un établissement scolaire, notamment le paragraphe 2 de l'article 10.3.2.2 obligeant de gicler les parties d'un bâtiment faisant l'objet de modifications;

**CONSIDÉRANT** que toutes les commissions scolaires du Québec sont tenues de respecter les prescriptions du Code de construction du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait souhaitable que les établissements scolaires faisant partie du groupe A, division 2, du Code de construction du Québec, soient dispensés de l'application dudit article lorsqu'il s'agit de travaux n'entraînant pas de modification de l'usage réel ni une augmentation de risque d'incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau et résolu :

**QUE** la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec de faire les représentations nécessaires auprès des autorités gouvernementales responsables de l'adoption et de l'application du Code de construction du Québec adopté par le décret 953-2000 afin de faire abroger ou modifier le paragraphe 2 de l'article 10.3.2.2 dudit code faisant obligation de gicler un bâtiment (scolaire) lors de travaux de modifications visés par ce code;

**QUE** copie de la présente résolution soit adressée à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, ainsi qu'au ministre de l'Éducation du Québec, Monsieur Sylvain Simard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2002-CC-100**

**Nomination des commissaires pour  
la vérification des chèques pour  
l'année 2002-2003**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Madeleine Aumond que la vérification des chèques soit faite à tour de rôle par les commissaires suivants :

Date	Lieu	Commissaires
Juillet - août 2002	Maniwaki	Diane Nault
Septembre 2002	Fort-Coulonge	Guy Ethier
Octobre 2002	Maniwaki	Reid Soucie
Novembre 2002	Fort-Coulonge	Louise Larocque
Janvier 2003	Gracefield	Guy Lesage
Février 2003	Otter Lake	Daniel Moreau
Mars 2003	Maniwaki	Annette Dumouchel
Avril 2003	Fort-Coulonge	Charles Langevin
Mai 2003	Maniwaki	Denise Miron Marion
Juin 2003	Fort-Coulonge	Line Renaud



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-100) suite**

Cette vérification se fera au bureau de la direction du service des ressources financières avant l'assemblée du conseil des commissaires. Les registres seront joints au dossier de l'assemblée pour examen.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-101

**Adoption du budget de la Commission scolaire**

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2002-2003;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 1 131 633 936 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2002-2003;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35\$;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-102

**Approbation par la Commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes**

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissement (article 95);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

CONSIDÉRANT les documents déposés "Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2002-2003 des écoles ou des centres et les budgets des établissements";

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-103

**Registre des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres des chèques qu'a effectuée la commissaire madame Diane Nault;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault que les registres des chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour les mois de mai et juin 2002 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-104

**Situation budgétaire de la Cité  
étudiante de la Haute-Gatineau**

CONSIDÉRANT la situation budgétaire difficile que vit la Cité étudiante de la Haute-Gatineau depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT qu'elle prévoit un déficit cumulé de 210 000 \$ pour l'année se terminant le 30 juin 2002;

CONSIDÉRANT que le directeur du service des ressources financières et la direction de l'école ont travaillé à la préparation d'un plan de redressement afin de régulariser la situation financière d'une façon récurrente;

CONSIDÉRANT la proposition du conseil de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la participation demandée à la Commission scolaire dans la proposition, est équivalent au montant du déficit de la C.E.H.G. lors de l'entrée en fonction de la nouvelle direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Diane Nault que la Commission scolaire participe pour un montant de 105 000 \$ au déficit cumulé de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et en contrepartie celle-ci devra résorber d'une façon récurrente une somme de 100 000 \$ dans sa structure organisationnelle ainsi que le solde de 105 000 \$ du déficit cumulé estimé au 30 juin 2002 sur trois ans soit 35 000 \$ en 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-105

**Appel d'offres public pour papier  
impression**

CONSIDÉRANT la demande de prix du papier impression;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes de prix;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-105) suite

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Daniel Moreau et résolu d'accepter les demandes de prix suivantes:

- 5 885 000 (Papier blanc 8 ½ x 11) = 48 196,85 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

- 213 000 (Papier blanc 8 ½ x 14) = 2 241,78 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

- 310 000 (Papier blanc 11 x 17) = 5 163,23 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

- 188 500 (Papier couleur 8 ½ x 11) = 2 213,76 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

- 66 000 (Papier couleur 8 ½ x 14) = 998,30 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

le tout selon le devis et le tableau comparatif préparé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-106

Vente d'une parcelle de terrain

CONSIDÉRANT la demande de M. Louis Soucie et de Mme Angela Pompetti;

CONSIDÉRANT que le père de M. Soucie est propriétaire de la terre voisine du terrain et que celle-ci est zonée terre agricole donc dans l'impossibilité pour M. Louis Soucie de se construire;

CONSIDÉRANT que l'offre est selon la valeur marchande, environ 2 500 \$ l'acre;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et la direction de l'école n'a aucun besoin pour cette parcelle de terre;

CONSIDÉRANT que les sommes seront utilisées à des fins d'investissement à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;

CONSIDÉRANT que la Commission n'a plus à demander l'autorisation du Ministre pour aliéner un immeuble dont la valeur n'excède pas 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que la Commission vende à M. Louis Soucie et Mme Angela Pompetti une parcelle de terrain mesurant 183 mètres de front sur 85 mètres de profondeur pour une superficie d'environ trois (3) acres qui fait partie du cadastre officiel de Mansfield et Pontefract, rang 11, partie du lot 12 et 13 située au 250 rue du Chemin de la Chute à Mansfield dont le numéro de matricule est 8779-828050;

Que le montant de la vente soit la somme de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$);

Que tous les frais soient la responsabilité de l'acheteur;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-106) suite

Que le président et la directrice générale soient mandatés pour signer tous les documents à cet effet au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-107

**Vente de matériel, véhicules légers**

CONSIDÉRANT la demande du centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau pour vendre du matériel;

DESCRIPTION	PRIX DE VENTE	ACHETEUR
Lot 1 : Mobylette Suzuki Modèle FA50 1984	15,00 \$	M. J-Bernard Rochefort
Lot 2 : Mobylette (pièces) Terrot Modèle 49CC		
Lot 3 : Scooter 125 (Gold) Honda Modèle Elite	75,00 \$	M. Richard Renaud
Lot 4 : Scooter (rouge) Honda Modèle Gyro	109,95 \$	M. Serge Lacourcière
Lot 5 : Moto (bleu-blanc) Honda Modèle 650 CX Turbo 1983	250,00 \$	M. Martin Lacroix
Lot 6 : Poste à souder M.I.C. Canadian Air liquid (Miller) Modèle RF 15 FC600	520,00 \$	M. Patrick Giroux
Lot 7 : Poste à souder T.I.G. Airco	228,75 \$	M. Carl Mathieu
Lot 8 : Poste à souder AC Miller Modèle 300-SP		
Lot 9 : Poste à souder AC Miller Modèle 300-SP		
Lot 10 : Moto marine Kawasaki Modèle JETSKI TS	250,00 \$	M. J-Pierre Morin

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Nicole Miller Potvin et résolu d'accepter les transactions décrites ci-haut.

Monsieur Lucien Desnoyers est autorisé à signer les documents pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CCC-108

**Réfection de la toiture de la Cité  
étudiante de la Haute-Gatineau**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection de la toiture à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 26 juin 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-108) suite**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Reid Soucie et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : **Les Toitures Marcel Raymond et fils au montant de 727 073,02 \$** pour exécuter les travaux de réfection de la toiture à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2002-CC-109**

**Contrat de la concession de la cafétéria à  
l'école secondaire Sieur-de-Coulonge**

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions faite par le comité de cafétéria ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de cafétéria;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel et résolu que le contrat de concession de la cafétéria de l'école secondaire Sieur-de-Coulonge soit accordé à madame Bernice Viau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003 avec une clause de renouvellement.

Le président et la directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2002-CC-110**

**Recyclage d'équipements informatiques**

CONSIDÉRANT la procédure concernant la destruction du matériel non vendable (RM-704-06);

CONSIDÉRANT les problèmes environnementaux causés par l'enfouissement des produits informatiques;

CONSIDÉRANT que le ramassage d'équipements se fera gratuitement;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre que la Commission scolaire autorise les directions d'établissement à déroger de la procédure RM-704-06 afin de participer au recyclage de nos équipements informatiques avec des firmes spécialisées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2002-CC-111**

**Dérogation à la politique d'achat**

CONSIDÉRANT que la politique d'achat ne permet pas de faire des achats de biens usagers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-111) suite

CONSIDÉRANT les prix très raisonnables;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de déroger à la politique d'achat et d'accepter les paiements suivants :

- 832,00 \$ à Mme Diane Bélec pour du matériel de cafétéria
- 650,00 \$ à M. Daniel Larche pour un Kayak

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-112

**Réfection de la toiture en bardeaux,  
partie centrale et correctif à  
l'isolation à l'école Ste-Marie à  
Otter Lake**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection de la toiture en bardeaux, partie centrale et correctif à l'isolation de l'école Ste-Marie à Otter Lake;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Reid Soucie et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Lance Construction au montant de : 21 298,65 \$ pour exécuter les travaux de réfection de la toiture en bardeaux, partie centrale et correctif à l'isolation de l'école Ste-Marie à Otter Lake.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-113

**Remplacement des portes et cadres,  
recouvrement des corniches, fascias  
et remplacement de parement de  
bois par de l'acier à l'école Notre-  
Dame-de-Grâces à Bouchette**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches, fascias et remplacement de parement de bois par de l'acier à l'école Notre-Dames de Grâces de Bouchette;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Linda Lefebvre et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Vitrierie Maniwaki au montant de 50 585,60 \$ pour exécuter les travaux de remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches, fascias et remplacement de parement de bois par de l'acier à l'école Notre-Dames de Grâces de Bouchette.



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

(RÉSOLUTION 2002-CC-113) suite

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-114

**Remplacement des portes extérieures à l'école St-François-de-Sales de Blue Sea et acier pré-peint, fascias, corniches, portes et cadres extérieurs à l'école Ste-Croix de Messines.**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le remplacement des portes extérieures à l'école St-François-de-Sales de Blue Sea et acier pré-peint, fascias, corniches, portes et cadres extérieurs à l'école St-Croix de Messines;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Guy Éthier et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Vitrierie Maniwaki au montant de 56 858,44 \$ pour exécuter les travaux de remplacement des portes extérieures à l'école St-François-de-Sales de Blue Sea et acier pré-peint, fascias, corniches, portes et cadres extérieurs à l'école Ste-Croix de Messines.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-115

**Remplacement des portes, cadres, recouvrement des corniches et fascias, réfection de la toiture basse à l'école Pie XII de Maniwaki et remplacement des gouttières, recouvrement des corniches, soffites, fascias, revêtement en amiante à l'école Dominique Savio de Montcerf ainsi que le remplacement des portes extérieures, soffites en aluminium à l'école Sacré-Cœur de Grand-Remous.**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 26 juin 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-115) suite**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le remplacement des portes, cadres, recouvrement des corniches et fascias, réfection de la toiture basse à l'école Pie XII de Maniwaki et remplacement des gouttières, recouvrement des corniches, soffites, fascias; revêtement en amiante à l'école Dominique Savio de Montcerf, ainsi que le remplacement des portes extérieures, soffites en aluminium à l'école Sacré-Cœur de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Madeleine Aumond et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Vitrierie Maniwaki au montant de 72 993,96 \$ pour exécuter les travaux de remplacement des portes, cadres, recouvrement des corniches et fascias, réfection de la toiture basse à l'école Pie XII de Maniwaki et remplacement des gouttières, recouvrement des corniches, soffites, fascias; revêtement en amiante à l'école Dominique Savio de Montcerf ainsi que le remplacement des portes extérieures, soffites en aluminium à l'école Sacré-Cœur de Grand-Remous.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-116

**Réfection de la toiture à l'école St-Eugène de Déléage**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres en date du 28 juin prochain pour la réfection de la toiture à l'école St-Eugène de Déléage;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être effectués durant l'absence des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Diane Nault et résolu d'accepter la plus basse soumission pour exécuter les travaux de réfection de la toiture à l'école St-Eugène de Déléage.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-117

**Réfection des finis de plancher dans  
les classes et corridors de l'école Ste-  
Anne de l'Île du Grand-Calumet**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;



**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 26 juin 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

**(RÉSOLUTION 2002-CC-117) suite**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres pour la réfection des finis de plancher dans les classes et corridors à l'école Ste-Anne de l'Île du Grand-Calumet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel et résolu d'accepter la plus basse soumission pour exécuter les travaux de réfection des finis de plancher dans classes et corridors à l'école Ste-Anne de l'Île du Grand-Calumet.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2002-CC-118**

**Démission à la direction des ressources  
humaines et au secrétariat général**

**CONSIDÉRANT** la lettre déposée à la direction générale par monsieur Mario Auclair, directeur des ressources humaines et secrétaire général;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues entre les parties;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Mme Louise Larocque de prendre acte de la démission de monsieur Auclair en date du 28 juin 2002 à titre de directeur des ressources humaines et secrétaire général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 2002-CC-119**

**Nomination à la direction des ressources  
humaines et au secrétariat général**

**CONSIDÉRANT** la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la politique de dotation en personnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Daniel Moreau d'engager monsieur Michel Houde à titre de directeur des ressources humaines et secrétaire général à compter du 5 août 2002.

Monsieur Houde sera soumis à une période probatoire d'une année scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-120

**Confirmation à un poste de  
direction d'école et de directions  
adjointes d'école**

CONSIDÉRANT la fin de la période probatoire prévue pour chacune et chacun des membres du personnel de direction d'école concernés;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive reçue de la part de la supérieure immédiate des membres du personnel de directions d'école concernés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre de confirmer les personnes suivantes au poste détenu à titre de membres du personnel de direction d'école :

- Madame Manon Lauriault, directrice à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau;
- Monsieur François Côté, directeur adjoint à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau;
- Monsieur Richard Leblanc, directeur adjoint à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-121

**Nomination à la direction de  
l'établissement du Cœur-de-la-  
Gatineau**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre, de nommer monsieur Serge A. Talbot à titre de directeur de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau. Monsieur Talbot entrera en fonction le 5 août 2002 et sera soumis à une période probatoire d'une durée d'une (1) année scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-122

**Démission à titre d'enseignant  
régulier**

CONSIDÉRANT l'affichage passé du poste d'orthopédagogue (poste régulier temps plein) à l'Établissement primaire Pontiac;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie, que monsieur Pierre Fréchette soit affecté, conformément à l'article (S-2.02 c), au poste d'orthopédagogue à l'Établissement primaire Pontiac à compter du 12 août 2002 et, de prendre acte de la démission de monsieur Fréchette, en date du 9 août 2002, à titre d'enseignant régulier au champ 1 «Adaptation scolaire». Monsieur Fréchette enseignait à l'Établissement primaire Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-123

**Démission à un poste de secrétaire d'école**

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Monique Lacroix, secrétaire d'école à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicole Miller Potvin de prendre acte de la démission de madame Monique Lacroix en date du 2 août 2002 à titre de secrétaire d'école à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-7 Programme d'aide aux employés**

Monsieur Auclair dépose pour information le bilan cumulatif de l'année scolaire 2001-2002.

**D-8 Compte rendu CRT PNE (2002-04-22)**

Monsieur Auclair dépose pour information le compte rendu du comité de relation de travail PNE.

RÉSOLUTION 2002-CC-124

**Nomination à la direction des ressources  
matérielles**

CONSIDÉRANT la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique en dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de nommer monsieur Robert Ledoux à titre de directeur des ressources matérielles. Monsieur Ledoux entrera en fonction à compter du 15 octobre 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-125

**Nomination du directeur général adjoint**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marlène Thonnard, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicole Miller Potvin de nommer monsieur Jean-Claude Beaudin, à titre de directeur général adjoint à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION 2002-CC-126

**Démission à titre d'enseignante**

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Nathalie Proulx, enseignante à l'établissement secondaire Pontiac;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-126) suite**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion de prendre acte de la démission de madame Nathalie Proulx, en date du 19 juin 2002, à titre d'enseignante régulière au champ 1 «adaptation scolaire». Madame Proulx enseignait à l'établissement secondaire Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-127

**Participation à l'AQETA**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicole Miller Potvin que les commissaires désireux de participer au Colloque de l'AQETA puissent s'y inscrire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F-2 Compte rendu du comité de parents du 29 avril 2002**

Le compte rendu du comité de parents du 29 avril 2002 est déposé pour information.

**F-3 Comptes rendus du comité consultatif de gestion du 7 mai 2002 et du 4 juin 2002**

Les comptes rendus du comité consultatif de gestion sont déposés pour information.

RÉSOLUTION 2002-CC-128

**Huis-Clos**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que le point F-4 de l'ordre du jour soit discuté en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-129

**Réouverture de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-130

**Demande de dérogation à l'âge  
d'admission en vertu de l'article 32 :  
inscription à l'éducation préscolaire  
et primaire (1<sup>re</sup> année)**

CONSIDÉRANT que l'enfant a commencé sa scolarisation hors Québec;

CONSIDÉRANT les critères d'admission hors Québec;

CONSIDÉRANT que l'enfant réside à Rapide-des-Joachims;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel d'accorder la demande de dérogation à l'article 32 du règlement concernant le régime pédagogique au primaire et à l'éducation préscolaire, afin de permettre pour l'année 2002-2003 à l'élève dont le numéro de fiche est 0066159 de poursuivre sa scolarisation en classe de première année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 26 juin 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

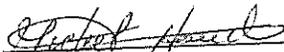
RÉSOLUTION 2002-CC-131

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 21 août 2002 à Maniwaki.*

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

  
\_\_\_\_\_  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 21 août 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, tenue le mercredi 21 août 2002, à 19h, au 211 de la rue Henri-Bourassa à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Brian Boisvert, commissaires représentant les parents.

Absence non-motivée : Monsieur Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard, Directrice générale

Mme Manon Lauriault, Directrice des services des ressources éducatives et transport scolaire

M. Jean-Claude Beaudin, Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles

M. Michel Houde, Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général

Le président, monsieur Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-132

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ**, par le commissaire monsieur Guy Lesage, que l'ordre du jour présenté soit adopté avec les ajouts (caractères gras).

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2-a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-01-23
- b) Suivis :
- 3- Parole au public
- 4- Correspondance
- 5- Suivi au rapport Shneider (comité de travail)
- 6- Planification stratégique des commissions scolaires
- 7- Plans de réussite 2000-2003 : données comparatives pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes et formation professionnelle**

- 1- Le service des ressources éducatives à la CSHBO : rôle et pistes d'actions 2002-2003
- 2- La réforme de l'éducation



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 21 août 2002

(Suite RÉSOLUTION 2002-CC-132)

3- Dépôt de compte rendu : comité de coordination pédagogique du 11 juin 2002

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

- 1- Situation des travaux majeurs
- 2- Registre des chèques
- 3- **Système de boîtes vocales à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau**
- 4- **Système d'alarme incendie à l'école Sieur-de-Coulonge**

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Adoption du plan d'effectifs dans le secteur de l'adaptation scolaire C.S.N. 2002-2003 (document remis sur place)
- 2- Démission enseignante année scolaire 2002-2003
- 3- Carte électorale (invité : Réjean Carle)
- 4- Nomination agent(e) d'administration : ressources humaines

**E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES**

- 1- **Processus de sélection pour le poste de coordonnateur(trice) du service informatique**

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Correction à la résolution 2002-CC-130, huis-clos
- 3- Dossier gestion des plaintes (rapport 2001-2002), huis-clos
- 4- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 25 septembre 2002 à Fort-Coulonge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-2 RÉSOLUTION 2002-CC-133**

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 26 juin 2002.**

**IL EST PROPOSÉ,** par le commissaire monsieur Guy Éthier, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 26 juin 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-3 Parole au public**

Aucune question de la part du public présent à l'assemblée.

**A-4 Correspondance**

La commissaire madame Louise Larocque propose que des félicitations soient envoyées, au nom du conseil des commissaires, à madame Christine Émond Lapointe, présidente de la Commission scolaire des Draveurs, pour sa nomination au poste de présidente de l'Association des régions du Québec. Madame Thonnard répond que ce sera fait.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 21 août 2002

**A-5 Suivi au rapport Shneider (comité de travail)**

Madame Thonnard suggère la formation d'un comité de travail qui ferait rapport au conseil des commissaires, relativement au rapport Shneider. Monsieur Guy Lesage propose de former un comité constitué des commissaires suivant(e)s : mesdames Madeleine Aumond, Louise Larocque, Lucie Renaud, Diane Nault et Linda Lefebvre et monsieur Daniel Moreau.

**A-6 Planification stratégique des commissions scolaires**

Madame Thonnard présente aux commissaires le suivi de ce dossier en mentionnant que ce dossier sera prioritaire cette année. À la prochaine réunion des commissaires, madame Thonnard présentera un plan de travail pour mettre en place cette planification stratégique.

**A-7 Plans de réussite 2000-2003 : données comparatives pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Madame Thonnard présente un document contenant des données comparatives en précisant que ce ne sont pas toutes les données qui y sont déposées. Ultérieurement, madame Thonnard présentera au conseil des commissaires un document-synthèse qui mettra ces données en contexte.

**B-1 Le service des ressources éducatives à la CSHBO : rôle et pistes d'action 2002-2003**

Madame Lauriault présente un document de travail pour le cadre d'organisation des services éducatifs pour l'année scolaire 2002-2003. Madame Lauriault remettra sous peu un document final.

**B-2 La réforme de l'éducation**

Madame Lauriault présente le nouveau calendrier de l'implantation du programme de formation à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire.

**B-3 Dépôt de compte rendu : comité de coordination pédagogique du 11 juin 2002**

Aucune question.

**C-1 Situation des travaux majeurs**

Monsieur Beaudin fait le point sur la situation des différents travaux majeurs à la commission et répond aux questions.

**C-2 RÉSOLUTION 2002-CC-134**

**Registre des chèques**

ATTENDU la vérification des registres qu'a effectuée la commissaire madame Diane Nault;

ATTENDU que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault que les registres des chèques de la CSHBO pour les mois de juin, juillet et août soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 21 août 2002

**C-3** RÉSOLUTION 2002-CC-135

**Système de boîtes vocales à la Cité  
étudiante de la Haute-Gatineau**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Denise Miron Marion d'accepter l'offre de Bell Canada.

De plus, il est résolu que la directrice générale, madame Marlène Thonnard, et le directeur des ressources financières, monsieur Jean-Claude Beaudin, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Incidence : monsieur Réjean Carle entre dans la salle à 20 h 13.

**C-4** RÉSOLUTION 2002-CC-136

**Système d'alarme incendie à  
l'école Sieur-de-Coulonge**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptés au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le système d'alarme incendie à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur, monsieur Pierre Meilleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Reid Soucie d'accepter la plus basse soumission, soit : Siemens – Technologie du bâtiment ltée, au montant de 33 350 \$, pour le système d'alarme incendie à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge.

ENTREPRENEURS	MONTANTS
Siemens - Technologie du bâtiment ltée	33 350,00 \$
Les Entreprises électriques Charmau ltée	52 796,48 \$

De plus, il est résolu que la directrice générale, madame Marlène Thonnard, et le directeur des ressources financières, monsieur Jean-Claude Beaudin, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-1** RÉSOLUTION 2002-CC-137

**Adoption du plan d'effectifs dans  
le secteur de l'adaptation scolaire,  
CSN 2002-2003**

Il est proposé par la commissaire madame Louise Larocque d'adopter le plan d'effectifs dans le secteur de l'adaptation scolaire C.S.N., tel que présenté par Michel Houde, directeur des ressources humaines, et ce, pour l'année scolaire 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 21 août 2002

**D-2 RÉSOLUTION 2002-CC-138**

**Démission enseignante année scolaire  
2002-2003**

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Sylvie Bourbeau, enseignante à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau (école élémentaire et secondaire de Gracefield);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Linda Lefebvre de prendre acte de la démission de madame Sylvie Bourbeau, en date du 6 août 2002, à titre d'enseignante au champ 1, «adaptation scolaire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-3 RÉSOLUTION 2002-CC-139**

**Circonscriptions électorales – projet  
de délimitation**

ATTENDU les dispositions de la Loi 66, modifiant la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU QUE l'expression «l'incluant une rue» signifie que les électeurs résidant des deux côtés de cette rue sont inscrits sur la liste électorale de la circonscription visée;

ATTENDU QUE l'expression «l'excluant une rue» signifie que les électeurs résidant des deux côtés de cette rue ne sont pas inscrits sur la liste électorale de la circonscription visée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire monsieur Daniel Moreau que le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit divisé en quinze (15) circonscriptions délimitées de la façon suivante :

**CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES – ÉLECTION SCOLAIRE 2003**

CIRC. #	DESCRIPTION
1	Le territoire des municipalités de Grand-Remous, Bois-Franc, Montcerf-Lytton (en y excluant le Chemin de l'Aigle). S'ajoutent à cette circonscription, les territoires non organisés (T.N.O.) suivant : Cascades-Malignes, Lac-Lenôtre, Lac Moselle et Dépôt-Échouani.
2	Le territoire des municipalités d'Aumond, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Déléage, partie rurale, c'est-à-dire la partie de Déléage située à l'est de la route reliant les municipalités de Ste-Famille et Ste-Thérèse (route 107, jusqu'à son intersection avec le chemin de la Tour et le chemin Ste-Thérèse, puis le chemin Ste-Thérèse), en incluant ladite route, ainsi que les deux côtés du chemin de la Rivière-Gatineau Sud.



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 21 août 2002

(Suite RÉSOLUTION 2002-CC-139)

3	La municipalité d'Egan-Sud (en y ajoutant le chemin de l'Aigle de la municipalité de Montcerf-Lytton) et le « centre Nord » de la municipalité de Maniwaki situé à l'est du boulevard Desjardins jusqu'à la rue l'Heureux, puis à l'est des rues suivantes, en les excluant : l'Heureux, Principale Nord jusqu'à Des Oblats, puis en l'incluant, Principale Sud jusqu'à Commerciale. Au sud, ce secteur est délimité par le centre de la rue Commerciale jusqu'à son intersection avec Notre-Dame, puis en l'excluant, par la rue Notre-Dame qui devient Des Oblats à son intersection avec celle-ci, jusqu'à Comeau; à l'est, le secteur est délimité, en l'excluant par la rue Comeau jusqu'à la rivière Gatineau, puis par la rivière Gatineau.
4	Le secteur ouest de la municipalité de Maniwaki situé à l'ouest des rues suivantes, en les incluant : les rues l'Heureux, Principale Nord, et Principale Sud à partir de la rue Commerciale.
5	Le centre ville de la municipalité de Maniwaki délimité au nord par les rues suivantes : le centre de la rue Commerciale jusqu'à son intersection avec Notre-Dame, puis en l'incluant, Notre-Dame qui devient Des Oblats à son intersection avec celle-ci, jusqu'à Comeau; à l'est, en l'incluant, la rue Comeau; au sud par la Réserve Indienne; à l'ouest, en l'excluant, par la rue Principale Sud.
6	Le secteur Comeauville de Maniwaki délimité à l'ouest en l'excluant, par la rue Comeau et au sud par la Réserve Indienne; s'ajoute le secteur urbain de la municipalité de Déléage, c'est-à-dire la partie de cette municipalité située à l'ouest de la route reliant les municipalités de Ste-Famille et Ste-Thérèse en excluant ladite route ainsi que les deux côtés du chemin de la Rivière Gatineau Sud.
7	Le territoire des municipalités de Messines et de Blue Sea.
8	Le territoire des municipalités de Lac Cayamant et de Wright. S'ajoute à cette circonscription, le territoire non organisé (T.N.O.) du Lac-Pythonga.
9	Le territoire des municipalités de Bouchette, Northfield et Gracefield.
10	Le territoire des municipalités suivantes : Lac Ste-Marie, Kazabazua, Low et Denholm.

Numéro de résolution  
ou annotation



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 21 août 2002

(Suite RÉSOLUTION 2002-CC-139)

11	Le territoire des municipalités suivantes : Rapides-dés-Joachims, Chapeau, l'Île-aux-Alumettes (partie est), l'Île-aux-Allumettes, Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff, Chichester et Waltham.
12	Le territoire de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract. S'ajoute à cette circonscription, le territoire non organisé (T.N.O.) du Lac-Nilgault
13	Le territoire de la municipalité de Fort-Coulonge.
14	Le territoire des municipalités suivantes : Campbell's Bay, Grand-Calumet et Clarendon.
15	Les territoire des municipalités de Litchfield, Portage-du-Fort, Leslie-Clapham-et-Hudderfield, Shawville, Thorne , Bristol et Alleyn-et-Cawood.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-4** RÉSOLUTION 2002-CC-140

**Nomination agent(e) d'administration,  
ressources humaines**

CONSIDÉRANT la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique en dotation de personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de nommer monsieur Charles Millar à titre d'agent d'administration au service des ressources humaines et secrétariat général. Monsieur Millar entrera en fonction le 3 septembre 2002 et sera soumis à une période probatoire d'une durée d'une (1) année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E-1** RÉSOLUTION 2002-CC-141

**Processus de sélection d'un  
coordonnateur(trice) du service  
informatique**

CONSIDÉRANT les démarches en cours pour la sélection du poste de coordonnateur(trice) du service de l'informatique;

CONSIDÉRANT l'urgence du dossier;

CONSIDÉRANT que la date du prochain conseil des commissaires apporterait des délais supplémentaires à l'entrée en fonction de la personne;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicoïe Miller Potvin de mandater le comité de sélection :

- 1) de faire part de la recommandation à tous les commissaires;
- 2) de mandater la direction générale de confirmer l'embauche, ainsi que la date d'entrée en fonction, de la personne retenue;
- 3) de faire entériner cette décision au prochain conseil des commissaires, soit le 25 septembre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 21 août 2002

**F-1 Questions des commissaires**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires et, dans certains cas, apportera des réponses ultérieurement, par téléphone. Au sujet des agendas, les commissaires seront invité(e)s, par téléphone, à passer en prendre des exemplaires au bureau.

RÉSOLUTION 2002-CC-142

**Huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de discuter des points F-2 et F-3 en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-143

**Levée du huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de lever le huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F-2 (ex-F-3) RÉSOLUTION 2002-CC-144** **Modification à la résolution 2002-CC-130**  
- **Demande de dérogation à l'âge**  
**d'admission en vertu du règlement sur**  
**l'admissibilité exceptionnelle à**  
**l'éducation préscolaire et à**  
**l'enseignement primaire (1<sup>ère</sup> année)**  
**L.I.P. art. 241.1**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel de modifier la résolution 2002-CC-130 en remplaçant l'ancien texte par le texte suivant (la partie modifiée est en caractères gras) :

**CONSIDÉRANT** que l'enfant a commencé sa scolarisation hors Québec;

**CONSIDÉRANT** les critères d'admission hors Québec;

**CONSIDÉRANT** que pour l'enfant l'admission hâtive s'avère nécessaire pour lui assurer l'appartenance à un groupe d'élèves compte tenu de la difficulté d'organiser une classe dans l'école qu'il devrait fréquenter;

**CONSIDÉRANT** que pour l'enfant l'admission hâtive s'avère nécessaire pour lui assurer l'appartenance à un groupe d'élèves compte tenu de la difficulté d'organiser une classe dans l'école qu'il devrait fréquenter;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la direction de l'école, des parents et des intervenants du milieu scolaire;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel d'accorder la demande de dérogation en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, afin de permettre pour l'année 2002-2003 à l'élève dont le numéro de fiche est 0066159 de poursuivre sa scolarisation en classe de première année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

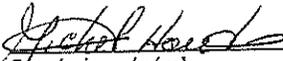
Le mercredi 21 août 2002

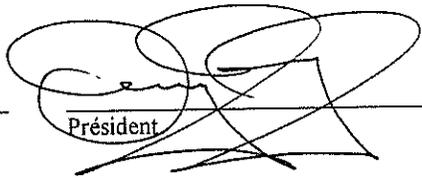
F-4 RÉSOLUTION 2002-CC-145 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 25 septembre 2002 à Fort-Coulonge.*

  
Secrétaire général

  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 25 septembre 2002, à 19h, au 185, rue Principale à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Lesage, Paul Liberty, Charles Langevin, Guy Éthier et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absences motivées :           Mme Annette Dumouchel  
  M. Daniel Moreau

Absences non-motivées :    M. Brian Boisvert  
  M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard,    Directrice générale

Mme Manon Lauriault,     Directrice des services des ressources éducatives

M. Michel Houde,            Directeur des services des ressources humaines et du secrétariat général

M. Charles Millar,         Agent d'administration aux services des ressources humaines et du secrétariat général

Le président d'assemblée, monsieur Guy Lesage, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-146

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Charles Langevin que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts et modifications apportées. (caractères gras)

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
  - 2- **a) Correction au procès-verbal du C.C. 2002-08-21**  
**b) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-08-21**  
c) Suivis
  - 3- Parole au public
  - 4- Correspondance
  - 5- Planification stratégique de la CSHBO (dépôt sur place)
  - 6- Désignation de membres pour combler des postes aux conseils d'administration de certains établissements
  - 7- Perfectionnement : l'éthique
  - 8- Fondation ESSC : spectacle de Jean Lapointe
  - 9- Rapport Shneider (suivi)
  - 10- Fonds Jeunesse (suivi)
  - 11- Compte-rendu du comité consultatif de gestion du 16 août 2002



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-146) suite

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes et formation professionnelle**

- 1- Affiliation à l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais : résolution
- 2- Délégation à l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais : résolution
- 3- Projet d'organisation scolaire 2002-2003 – portrait de la situation au 6 septembre 2002
- 4- RECIT :                   a) dépôt du rapport annuel 2002-2003  
                                  b) organisation 2002-2003
- 5- Approche orientante à l'école : comité de soutien 2002-2003
- 6- La réforme de l'éducation
- 7- Dépôt de compte-rendu : comité de coordination pédagogique du 14 août 2002

**C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET TRANSPORT SCOLAIRE**

- 1- Emprunt
- 2- Registre de chèques
- 3- Transport par berline    a) école Sieur-de-Coulonge  
                                  b) secteurs Maniwaki et Délage
- 4- Formation de comités de travail
- 5- Entente taux horaire électricien Maniwaki
- 6- T.P.S (information)
- 7- Demande de participation financière (école Sacré-Cœur de Gracefield)
- 8- Entente photocopieurs

**D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Démission enseignante, année scolaire 2002-2003
- 2- Démission enseignante, année scolaire 2002-2003
- 3- Démission préposée aux élèves handicapés, année scolaire 2002-2003
- 4- Démission technicienne en éducation spécialisée, année scolaire 2002-2003
- 5- Nouvelle affectation des enseignantes et enseignants pour l'année scolaire 2002-2003
- 6- Embauche personnel enseignant, année scolaire 2002-2003
- 7- Mise à jour plan d'effectif général soutien, CSN, 2002-2003
- 8- Mise à jour plan d'effectif secteur adaptation scolaire, 2002-2003
- 9- Mise à jour plan d'effectif professionnel, 2002-2003
- 10- Nomination à la direction de l'Établissement primaire Pontiac
- 11- Circonscriptions électorales – division
- 12- Confirmation de l'embauche du coordonnateur du service de l'informatique

**E) SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**F) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES**

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Conflit d'intérêt ou apparence de conflit (huis-clos)
- 3- Situation direction d'école (huis-clos)
- 4- Levée de l'assemblée



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 septembre 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-146) suite**

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 30 octobre 2002, à Maniwaki.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-2 A) Correction au procès-verbal du C.C. 2002-08-21**

Michel Houde apporte des corrections au procès-verbal du conseil des commissaires du 21 août 2002, tel que reçu par les commissaires avant la présente assemblée.

**A-2 B) RÉSOLUTION 2002-CC-147**

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 21 août 2002.**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Charles Langevin que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 21 août 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé et corrigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-3 Parole au public**

Aucune intervention de la part du public présent à l'assemblée.

**A-4 Correspondance**

Madame Thonnard répond aux questions des commissaires sur les pièces comprises au dossier correspondance. Madame Miller Potvin attire l'attention des commissaires sur une lettre du président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, monsieur André Caron, concernant le dossier de la fermeture des écoles de villages, et elle propose que le conseil des commissaires prenne position sur cette question. Madame Thonnard répond que le conseil général qui aura lieu à Québec le 18 octobre traitera de cette question. Elle suggère d'attendre la tenue du conseil général avant de prendre une orientation à ce sujet.

**A-5 Planification stratégique de la CSHBO (dépôt sur place)**

Madame Thonnard dépose et présente le plan d'action sur l'élaboration du plan stratégique CSHBO 2003-2006. Ce plan est le résultat des réflexions entreprises sur le sujet et d'une tournée faite auprès des directeurs et directrices et des directeurs et directrices adjoint(e)s d'établissements conjointement avec madame Lauriault. La commissaire madame Madeleine Aumond félicite madame Thonnard pour la clarté du document et la commissaire madame Lefebvre souligne qu'il s'agit d'un travail bien fait mettant en valeur le travail d'équipe. Le conseil des commissaires mandate un comité d'élaboration du plan stratégique 2003-2006, constitué de commissaires, de la direction générale et de cadres de services. Ce comité se rencontrera régulièrement. Les commissaires suivants feront partie du comité d'élaboration : messieurs Charles Langevin et Reid Soucie et mesdames Louise Larocque, Madeleine Aumond, Linda Lefebvre, Diane Nault (commissaire parent), Line Renaud, Denise Miron Marion et Nicole Miller Potvin.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 septembre 2002

**A-6 RÉSOLUTION 2002-CC-148**

**Désignation de membres pour  
combler des postes aux conseils  
d'administration de certains  
établissements.**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Pierrette Guertin de recommander les candidatures suivantes pour combler des postes aux conseils d'administration des établissements suivants :

Centre de santé Pontiac	madame Denise Miron Marion et monsieur Reid Soucie
Centre de santé Vallée de la Gatineau	mesdames Louise Larocque et Madeleine Aumond
Centres Jeunesse de l'Outaouais	madame Madeleine Aumond

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-7 Perfectionnement : l'éthique**

Madame Thonnard explique que la séance de formation a été annulée et reportée au 17 octobre, à Québec.

**A-8 Fondation ESSC : spectacle de Jean Lapointe**

La CSHBO a acheté quatre billets pour le spectacle de Jean Lapointe, organisé par la Fondation de l'école secondaire Sieur-de-Coulonge le 16 novembre 2002, à l'auditorium de l'école. Les commissaires intéressés par ces billets peuvent contacter le commissaire monsieur Guy Lesage. La distribution se fera selon la formule «premier arrivé, premier servi». Les commissaires mesdames Denise Miron Marion et Madeleine Aumond réservent déjà leurs billets.

**A-9 Rapport Shneider (suivi)**

Madame Thonnard annonce que le comité mandaté par le conseil des commissaires est convoqué le 1er octobre, au centre administratif, pour analyser le rapport Shneider.

**A-10 Fonds Jeunesse (suivi)**

Madame Thonnard explique que le projet fonctionne présentement et que plusieurs éléments pourraient y être apportés pour l'améliorer, dans le cadre du développement des activités parascolaires.

**A-11 Dépôt du compte-rendu du comité consultatif de gestion du 16 août 2002**

Madame Thonnard dépose le compte-rendu.

**B-1 RÉSOLUTION 2002-CC-149**

**Affiliation à l'Association régionale  
du sport étudiant de l'Outaouais :  
résolution.**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais paie une affiliation de 0,28 \$ basée sur un critère PER CAPITA de la population scolaire de la commission scolaire et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit l'Association



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-149) suite

régionale du sport étudiant de l'Outaouais, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**B-2 RÉSOLUTION 2002-CC-150**

**Délégation à l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais : résolution.**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate monsieur Jean-Charles Bonin à titre de délégué auprès de l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que l'Association régionale du sport étudiant a soumis à notre attention. À cet effet, il est officiellement mandaté pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**B-3 Projet d'organisation scolaire 2002-2003 – portrait de la situation au 6 septembre 2002**

Mme Lauriault présente les données inscrites au tableau d'organisation scolaire. Ces données montrent une augmentation par rapport aux prévisions, aux niveaux préscolaire et primaire (huit élèves de plus), ainsi qu'au niveau secondaire (13 élèves de plus). Par contre, elle note que, par rapport à l'année scolaire 2001-2002, le nombre total d'élèves est en baisse (-37). Ces données seront évidemment validées lors du dénombrement de la clientèle qui aura lieu le 30 septembre.

**B-4 RÉCIT :**

a) **dépôt du rapport annuel 2001-2002**

Madame Lauriault dépose le rapport annuel 2001-2002 de RÉCIT.

b) **organisation 2002-2003**

Madame Lauriault dépose le document sur l'organisation de RÉCIT pour 2002-2003.

**B-5 Approche orientante à l'école : comité de soutien 2002-2003**

Madame Lauriault présente le document «Pour une approche orientante à l'école à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais» et elle précise le mandat du comité de soutien à l'approche orientante.

**B-6 La réforme de l'éducation**

Madame Lauriault présente deux documents émis par le ministère de l'Éducation du Québec : le numéro du 23 mai 2002 de la revue Virage Express et une brochure destinée aux parents et intitulée «Votre enfant au primaire». Ces deux documents donnent des informations pertinentes sur la réforme.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

**B-7 Dépôt de compte-rendu : comité de coordination pédagogique du 14 août 2002**

Madame Lauriault dépose le compte-rendu.

**C-1 RÉSOLUTION 2002-CC-151**

**Emprunt**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c.A-6.001), les organismes visés à l'article 77 de cette même loi, qui ont le pouvoir d'emprunter peuvent, dans le cadre d'un régime d'emprunts institué par l'organisme et avec les autorisations ou les approbations requises par la loi pour l'exercice de leur pouvoir d'emprunt, lorsque ce régime établit le montant maximum ainsi que les caractéristiques et les limites relativement aux emprunts à y être effectués, conclure sans autre autorisation ou approbation toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, en établir les montants et les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, un organisme visé à l'article 77 de cette même loi, peut, malgré toute disposition de toute loi qui lui est applicable, prévoir, dans le cadre d'un régime d'emprunt visé au paragraphe précédent que le pouvoir d'emprunt ou celui d'approuver les conditions et les modalités, peut être exercé pour le compte de l'organisme par au moins deux dirigeants autorisés de l'organisme;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (la « Commission scolaire ») est un organisme visé au sous-paragraphe a) du paragraphe 2° de l'article 77 de la *Loi sur l'administration financière*, aux fins de l'application des dispositions qui précèdent;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts de la Commission scolaire, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de la Commission scolaire à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

**ATTENDU QUE** le ministre de l'Éducation a autorisé l'établissement par la Commission scolaire d'un régime d'emprunt, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 5 septembre 2002;

**SUR LA PROPOSITION DE LA COMMISSAIRE MADAME LOUISE LAROCQUE IL EST RÉSOLU :**

1. d'établir un régime en vertu duquel la commission scolaire peut, sous réserve des limites énoncé ci-après, conclure de temps à autre d'ici le 30 juin 2003 des transactions d'emprunt d'au plus quatre millions cent trente-sept mille dollars (4 137 000.00 \$) en monnaie légale du Canada;
2. que les transactions d'emprunt effectuées par la commission scolaire en vertu de ce régime d'emprunts soient sujettes aux limites suivantes :



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

(RÉSOLUTION 2002-CC-151) suite

- a. malgré les dispositions de l'article 1 ci-dessus, la commission scolaire ne pourra au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année et comprises dans la période visée à l'article 1, effectuer des transactions d'emprunt qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour la commission scolaire, pour telle période, par le Conseil du Trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires soit dépassé;
  - b. la commission scolaire ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du Trésor au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre de l'Éducation et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de celle-ci est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c. le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de la commission scolaire subventionnées par le ministre de l'Éducation selon les règles budgétaires;
  - d. chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
3. qu'aux fins de déterminer la somme à laquelle réfère l'article 1 ci-dessus et le montant auquel réfère le paragraphe a) de l'article 2 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts reçus par la commission scolaire;
  4. que les transactions d'emprunt effectuées en vertu du présent régime d'emprunts le soient par l'émission de titres d'emprunt (les « obligations ») ou par conventions de prêt conclues, dans ce dernier cas, auprès de Financement-Québec;
  5. que dans la mesure où une transaction d'emprunt effectuée en vertu du présent régime d'emprunt l'est par l'émission d'obligations :
    - a. la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
    - b. le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 septembre 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-151) suite**

- c. l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire, verra à imprimer les certificats d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées au paragraphe h) de l'article 9 ci-après, être émis en échange du certificat global;
  - d. une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par la commission scolaire;
  - e. une fiducie d'utilité privée sera constituée par la commission scolaire en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de la commission scolaire lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
  - f. les signataires ci-après autorisés de la commission scolaire sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions du CDS;
6. que la commission scolaire accorde à la ministre des Finances le mandat, irrévocable pendant la durée du présent régime d'emprunts, pour :
- a. placer, pour le compte de la commission scolaire, les emprunts autorisés en vertu du présent régime, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées, par voie d'émissions d'obligations à moins que ces emprunts ne soient contractés auprès de Financement-Québec;
  - b. convenir, pour le compte de la commission scolaire, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisies;
  - c. retenir, pour le compte de la commission scolaire, les services de tout conseiller juridique qu'il choisira pour préparer la documentation d'emprunt et donner les avis juridiques requis;
  - d. retenir, pour le compte de la commission scolaire, les services d'une société de fiducie et, le cas échéant, d'un imprimeur dans le cas d'emprunt par voie d'émission d'obligations;
  - e. convenir, pour le compte de la commission scolaire, des modalités de la rétention des services du conseiller juridique, de la société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur;



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

(RÉSOLUTION 2002-CC-151) suite

7. d'autoriser la commission scolaire à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté par l'émission d'obligations, et en accord avec la tarification établie par la ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par la ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire;
8. d'autoriser, le cas échéant, la commission scolaire à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par la ministre des Finances;
9. que dans la mesure où les transactions d'emprunt effectuées en vertu du présent régime d'emprunts le sont par l'émission d'obligations, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes;
  - a. les obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre la commission scolaire, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, le ministre de l'Éducation et les obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
  - b. dans la mesure où la commission scolaire a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et le ministre de l'Éducation permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
  - c. par ailleurs, dans la mesure où la commission scolaire n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclues par la ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire, et qui sera par la suite conclue entre cette dernière, la société de fiducie et le ministre de l'Éducation;
  - d. la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclues par la ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire, et qui sera par la suite conclue entre cette dernière, la société de fiducie et le ministre de l'Éducation;
  - e. les obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre la ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire, et les preneurs fermes des obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
  - f. les obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que cette dernière demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par la commission des valeurs mobilières du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-151) suite

- g. les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominal ou par un certificat global pour chaque tranche d'obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS, et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- h. si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si elle cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par la commission des valeurs mobilières du Québec sans être remplacée par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si la commission scolaire désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- i. le paiement du capital et des intérêts sur les obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- j. s'il devait y avoir des certificats d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c.46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- k. dans le cas d'obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- l. dans le cas d'obligations représentées par des certificats d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de la commission scolaire ou, au choix de cette dernière, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- m. tout versement d'intérêt en souffrance sur les obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

Numéro de résolution  
ou annotation

(RÉSOLUTION 2002-CC-151) suite

- n. les obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de la commission scolaire mais elles seront cependant achetables par elle sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que la commission scolaire estimera approprié, les obligations ainsi achetées pouvant être réémises par la commission scolaire en tout temps avant leur échéance;
  - o. dans la mesure où des certificats d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats d'obligations de toutes coupures autorisées et de même caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
  - p. le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de la commission scolaire, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
  - q. le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de la commission scolaire qui les signeront;
  - r. les obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour la commission scolaire la subvention qui sera accordée à la commission scolaire par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des obligations de telle émission, étant entendu que ni la commission scolaire ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès de la ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par la ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des obligations;
  - s. les obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par la ministre des Finances, agissant pour le compte de la commission scolaire, et par les preneurs fermes des obligations lors de leur vente;
10. que dans la mesure où les transactions d'emprunt effectuées en vertu du présent régime d'emprunts le sont par convention de prêt conclue auprès de Financement-Québec, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes;
- a. l'emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à intervenir entre la commission scolaire, Financement-Québec et, à titre d'intervenant, le ministre de l'Éducation et il sera régi par cette convention de prêt et par le billet visé ci-dessous;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-151) suite

- b. l'emprunt sera en outre constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
  - c. le texte de la convention de prêt et celui du billet seront substantiellement conformes aux textes du modèle de convention de prêt et du modèle de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée sous réserve des modifications que leurs signataires pourraient y apporter en accord avec les dispositions ci-après;
  - d. l'emprunt comportera les modalités financières que Financement-Québec et les signataires autorisés de la commission scolaire conviendront selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret 238-2000 du 8 mars 2000;
  - e. tout versement de capital ou d'intérêt en souffrance sur l'emprunt contracté portera intérêt au même taux que celui de l'emprunt concerné ou au taux préférentiel égal, pour toute période d'intérêt, à la moyenne arithmétique des taux préférentiels ou taux de base, calculée par Financement-Québec, de trois des six principales banques à charte canadienne mentionnées à l'annexe 1 de la *Loi sur les banques et les opérations bancaires*, suivant le taux le plus élevé des deux;
  - f. à moins que les modalités financières de l'emprunt ne prévoient expressément le contraire, l'emprunt ne pourra être remboursé par anticipation, ni en totalité, ni en partie;
  - g. le billet sera signé, au nom de la commission scolaire, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvus qu'ils soient deux agissant conjointement;
  - h. aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de l'emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour la commission scolaire la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec;
  - i. le texte de l'acte d'hypothèque mobilière sera substantiellement conforme au texte du modèle d'acte d'hypothèque mobilière annexé au procès-verbal de cette assemblée sous réserve des modifications que leurs signataires pourraient y apporter en accord avec les dispositions des présentes;
11. que dans la mesure où une transaction d'emprunt effectuée en vertu du présent régime d'emprunt l'est par convention de prêt conclue auprès de Financement-Québec;
- a. le conseiller juridique désigné par la ministre des Finances verra à préparer la documentation pertinente et, le cas échéant, à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 septembre 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-151) suite**

- b. la commission scolaire paiera les frais d'émission et les frais de gestion et supportera l'escompte calculé sur le capital de l'emprunt que la ministre des Finances et les signataires autorisés de la commission scolaire conviendront;
  - c. les signataires ci-après autorisés de la commission scolaire sont autorisés à livrer au prêteur le billet constatant l'emprunt;
12. d'autoriser la commission scolaire à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté par convention de prêt, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
13. d'autoriser pour et au nom de la commission scolaire l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le président, la directrice générale ou le directeur du service financier de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaires, les conventions de prêt, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, les billets et tous les autres contrats et documents relatifs aux emprunts contractés en vertu du présent régime, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à apporter toutes modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous actes et à signer tous documents, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
14. que dans la mesure où la commission scolaire a déjà adopté une résolution établissant un régime d'emprunt, la présente résolution remplace la résolution antérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-2 RÉSOLUTION 2002-CC-152**

**Registre de chèques**

ATTENDU la vérification des registres de chèques qu'a effectuée le commissaire monsieur Guy Éthier;

ATTENDU que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Éthier que les registres des chèques de la CSHBO pour les mois d'août et septembre 2002 soient adoptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-3 Transport par berline**

**a) école Sieur-de-Coulonge**

RÉSOLUTION 2002-CC-153

**Transport par berline, école  
Sieur de Coulonge**

CONSIDÉRANT le besoin de transport d'élèves de ce secteur pour l'école Sieur-de-Coulonge;

CONSIDÉRANT l'absence de circuit régulier dans ce secteur;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-153) suite

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie et résolu d'accepter la soumission de monsieur Gaétan Gagnon et que le contrat pour ce circuit berline soit signé par les deux parties pour l'année 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) secteurs Maniwaki et Déléage

RÉSOLUTION 2002-CC-154      **Transport par berline, secteurs  
Maniwaki et Déléage**

CONSIDÉRANT le besoin de transport d'élèves pour le secteur de Maniwaki et de Déléage;

CONSIDÉRANT le besoin d'un transport pour élèves avec handicap physique;

CONSIDÉRANT l'absence de circuit dans une partie de ce secteur;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la sécurité des élèves dans une partie de ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre et résolu d'accepter la soumission de Les Transports A. Moore inc et que le contrat pour ce circuit berline soit signé par les deux parties pour l'année scolaire 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-4      RÉSOLUTION 2002-CC-155      **Formation de comités de travail**

CONSIDÉRANT le fractionnement du service des ressources financières et matérielles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de former deux comités de travail distinct, pour les ressources financières et pour les ressources matérielles. Chaque comité sera composé de 3 à 5 commissaires et du directeur de service concerné. Le président et la directrice générale sont également membres de ces comités, chaque comité sera présidé par un commissaire.

Les listes de commissaires désignés pour chacun des comités s'établissent comme suit :

1. Comité des ressources financières – messieurs Brian Boisvert, Guy Lesage et Reid Soucie, mesdames Annette Dumouchel et Denise Miron Marion;
2. Comité des ressources matérielles – mesdames Nicole Miller Potvin et Line Renaud et monsieur Charles Langevin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 septembre 2002

**C-5 RÉSOLUTION 2002-CC-156 Entente taux horaire électricien  
Maniwaki**

CONSIDÉRANT la satisfaction des services reçus;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune augmentation des tarifs depuis 6 ans;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault de reconduire l'entente taux horaire électricien Maniwaki avec la firme Les entreprises électriques B.L. 1966 Inc. pour l'année financière 2002-2003 aux taux suivants :

Maître électricien	37,00 \$ / l'heure
Apprenti électricien	22,00 \$ / l'heure
Matériel	13 % profit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-6 T.P.S. (information)**

Madame Thonnard explique que la CSHBO a reçu un remboursement de T.P.S. de l'ordre de 254 000 \$. De ce montant, il faut toutefois retrancher les honoraires de la firme retenue dans ce dossier par la CSHBO, selon la proportion entendue de 35 %. Le montant obtenu permettra entre autres d'assurer le suivi à la résolution 2002-CC-104, sur le renflouement du déficit de la Cité étudiante.

**C-7 Demande de participation financière (école Sacré-Cœur de Gracefield)**

La Commission intermunicipale des loisirs de Wright, Gracefield et Northfield a demandé, via une missive envoyée au président de la CSHBO, monsieur Daniel Moreau, en date du 9 septembre, une aide financière pour les travaux d'amélioration à la patinoire située près de l'école Sacré-Cœur de Gracefield. Le coût total des trois phases représente une somme de 447 231 \$. Plus spécifiquement, la Commission intermunicipale demandait à la CSHBO de prendre en charge l'installation électrique, au coût de 18 922 \$. Après discussion, les commissaires ont convenu à l'unanimité que la commission scolaire ne peut donner suite à cette demande, aucun argent n'ayant été prévu au budget à cette fin.

**C-8 Entente photocopieurs**

Les commissaires prennent connaissance d'une lettre envoyée par monsieur Michel Marcotte, président de D.C.I. Systèmes d'imagerie (402211-4 Canada inc). Le 2 juillet 2002, cette compagnie s'est légalement portée acquéreuse des actifs et des opérations de vente et de service des équipements Canon de la compagnie Macoumo inc, opérant sous la raison sociale de Coulombe et frères. La compagnie a donc hérité du coup du contrat de location et de service de photocopieurs de la commission scolaire. Les commissaires conviennent de la nécessité de vérifier les articles de l'entente conclue avec la compagnie Macoumo le 28 juillet 1999, relativement au transfert. Un suivi doit être fait sur cette question lors du prochain conseil des commissaires.

**D-1 RÉSOLUTION 2002-CC-157 Démission enseignante, année scolaire  
2002-2003**

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Chantal Giguère, enseignante à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-157) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de prendre acte de la démission de madame Chantal Giguère, en date du 10 septembre 2002, à titre d'enseignante au champ 17 (sciences).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-2 RÉSOLUTION 2002-CC-158**

**Démission enseignant, année  
scolaire 2002-2003**

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par monsieur François Chevrier, enseignant à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de prendre acte de la démission de monsieur François Chevrier, en date du 6 septembre 2002, à titre d'enseignant au champ 17 (sciences et maths).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-3 RÉSOLUTION 2002-CC-159**

**Démission poste de préposée aux  
élèves handicapés**

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Denise Crytes, préposée aux élèves handicapés à l'établissement La Tréflière (école Sacré-Cœur);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de prendre acte de la démission de madame Denise Crytes, en date du 26 août 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-4 RÉSOLUTION 2002-CC-160**

**Démission poste de technicienne en  
éducation spécialisée**

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Johanne Myre, technicienne en éducation spécialisée à l'établissement La Tréflière (école Ste-Croix, Messines);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de prendre acte de la démission de madame Johanne Myre, en date du 26 août 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-5 Nouvelle affectation des enseignantes et enseignants pour l'année  
scolaire 2002-2003**

Monsieur Michel Houde dépose le document.

**D-6 Embauche personnel enseignant, année scolaire 2002-2003**

Monsieur Michel Houde dépose le document.

**D-7 Mise à jour plan d'effectif général soutien, CSN, 2002-2003**

Monsieur Michel Houde dépose le document.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

**D-8 Mise à jour plan d'effectif secteur adaptation scolaire, 2002-2003**

Monsieur Michel Houde dépose le document.

**D-9 Mise à jour plan d'effectif professionnel, 2002-2003**

Monsieur Michel Houde dépose le document.

**D-10 RÉSOLUTION 2002-CC-161 Nomination à la direction de  
l'Établissement primaire Pontiac**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais nomme monsieur Fernand Sanchez au poste de directeur de l'Établissement primaire Pontiac. M. Sanchez entrera en fonction le 03 octobre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-11 RÉSOLUTION 2002-CC-162 Circonscriptions électorales – division**

ATTENDU les dispositions de la Loi 66, modifiant la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU le projet de délimitation adopté par le conseil des commissaires du 21 août 2002;

ATTENDU la publication d'un avis public sur ce projet de délimitation dans les journaux locaux;

ATTENDU QU'aucune opposition publique ne s'est manifestée sur ce projet de délimitation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin que le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit divisé en quinze (15) circonscriptions délimitées de la façon suivante :

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

CIRC. #	DESCRIPTION
1 (1 779 ÉLECTEURS)	Comprend les municipalités suivantes : Grand-Remous (CT), Bois-Franc (M) ainsi que les territoires non organisés suivants : Cascades-Malignes, Lac-Lenôtre, Lac-Moselle et Dépôt-Échouani.  comprend également une partie de la Municipalité de Montcerf-Lytton délimitée comme suit : en partant de la limite municipale nord dans le réservoir Baskatong, cette limite, la limite municipale est et sud, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin de l'Aigle (côté nord), sur le chemin Louis-Lafond et sur le chemin de l'Aigle (côté nord), la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-162) suite

<p>2 (1 613 ÉLECTEURS)</p>	<p>Comprend les municipalités suivantes : Aumond (CT) et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (M).</p> <p>comprend également une partie de la Municipalité de Déléage délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la route 107 (côté ouest) et la limite municipale nord, cette limite, la limite municipale est et sud, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud (côté ouest), sur le chemin de Sainte-Thérèse-de-Gatineau (côté ouest) et sur la route 107 (côté ouest) jusqu'au point de départ.</p>
<p>3 (1 094 ÉLECTEURS)</p>	<p>Comprend la Municipalité d'Egan-Sud.</p> <p>comprend également une partie de la Municipalité de Montcerf-Lytton délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin de l'Aigle (côté nord) et de la limite municipale sud-est, cette limite, la limite municipale sud et ouest et la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin de l'Aigle (côté nord), sur le chemin Louis-Lafond et sur le chemin de l'Aigle (côté nord), jusqu'au point de départ.</p> <p>comprend aussi une partie de la Ville de Maniwaki délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de la rivière Gatineau, cette rivière, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Comeau (côté ouest), sur la rue des Oblats (côté nord) et sur la rue Notre-Dame (côté nord-ouest), le centre de la rue Commerciale, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Sud (côté ouest) jusqu'à la rivière Désert, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Nord (côté est), sur la rue L'Heureux (côté sud-est) et la limite municipale nord et est jusqu'au point de départ.</p>
<p>4 (1 125 ÉLECTEURS)</p>	<p>Comprend une partie de la Ville de Maniwaki délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue L'Heureux (côté sud-est), cette ligne, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Nord (côté est) jusqu'à la rivière Désert et le côté ouest jusqu'à la rue Commerciale, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Sud (côté est), la limite de la réserve indienne de Kitigan Zibi, la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.</p> <p>comprend également la réserve indienne de Kitigan Zibi.</p>



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-162) suite

5 (1 088 ÉLECTEURS)	<p>Comprend une partie de la Ville de Maniwaki délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Sud (côté est) et la</p> <p>rue Commerciale, le centre de cette rue, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Notre-Dame (côté nord-ouest), sur la rue des Oblats (côté nord), sur la rue Comeau (côté est) et son prolongement, la limite de la réserve indienne de Kitigan Zibi et la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Principale Sud (côté est) jusqu'au point de départ.</p>
6 (1 209 ÉLECTEURS)	<p>Comprend une partie de la Ville de Maniwaki délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Comeau (côté ouest) et la rivière Gatineau, cette rivière, la limite de la réserve indienne de Kitigan Zibi, le prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Comeau (côté est), cette ligne jusqu'à la rue des Oblats, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Comeau (côté ouest) jusqu'au point de départ.</p> <p>comprend également une partie de la Municipalité de Déléage délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Gatineau et de la limite municipale nord, cette limite, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la route 107 (côté ouest), sur le chemin de Sainte-Thérèse-de-Gatineau (côté ouest) et sur le chemin de la Rivière-Gatineau Sud (côté ouest), la limite municipale sud et ouest dans la rivière Gatineau jusqu'au point de départ.</p>
7 (1 685 ÉLECTEURS)	<p>Comprend les municipalités de Messines et de Blue Sea.</p>
8 (1 525 ÉLECTEURS)	<p>Comprend la Municipalité de Cayamant et le territoire non organisé de Lac-Pythonga.</p> <p>Comprend également une partie de la Ville de Wright-Gracefield-Northfield soit l'ancienne municipalité de Canton de Wright.</p>
9 (1 532 ÉLECTEURS)	<p>Comprend la Municipalité de Bouchette et une partie de la Ville de Wright-Gracefield-Northfield soit les anciennes municipalités de Northfield et de Gracefield.</p>
10 (1 629 ÉLECTEURS)	<p>Comprend les municipalités suivantes : Lac-Sainte-Marie (M), Kazabazua (M), Low (CT) et Denholm (CT).</p>
11 (1 184 ÉLECTEURS)	<p>Comprend les municipalités suivantes : Rapides-des-Joachims (M), l'Isle-aux-Allumettes (M), Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff (CU), Chichester (CT) et Waltham (M).</p>



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 25 septembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-162) suite

12 (1 526 ÉLECTEURS)	Comprend les Cantons-unis de Mansfield-et-Pontefract et le territoire non organisé de Lac-Nilgault.
13 (1 212 ÉLECTEURS)	Comprend le Village de Fort-Coulonge (VL).
14 (1 622 ÉLECTEURS)	Comprend les municipalités suivantes : Campbell's Bay (VL), Grand-Calumet (CT), Bryson (VL) et Clarendon (CT).
15 (1 796 ÉLECTEURS)	Comprend les municipalités suivantes : Litchfield (CT), Portage-du-Fort (VL), Leslie-Clapham-et-Huddersfield (CU), Shawville (VL), Thorne (CT), Bristol (CT) et Alleyn-et-Cawood (CU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-12 RÉSOLUTION 2002-CC-163

**Confirmation de l'embauche du  
coordonnateur du service de  
l'informatique**

CONSIDÉRANT la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique en dotation de personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la résolution 2002-CC-141 du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque d'entériner l'embauche de monsieur Nicolas Chaussé au poste de coordonnateur du service de l'informatique, pour le service des Ressources matérielles et informatiques. Monsieur Chaussé est entré en fonction le 4 septembre 2002 et est soumis à une période probatoire d'une durée d'une (1) année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G-1 Questions des commissaires

Madame Thonnard répond aux questions des commissaires. Un suivi sera fait lors de la prochaine rencontre du conseil des commissaires, sur la question du service de berline à Lac-Ste-Marie.

G-2 ET G-3 RÉSOLUTION 2002-CC-164 **Huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de discuter des points G-2 (conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt) et G-3 (situation direction d'école) en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Numéro de résolution  
ou annotation

Le mercredi 25 septembre 2002

**G-2 ET G-3 RÉSOLUTION 2002-CC-165 Levée du huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de lever le huis-clos.

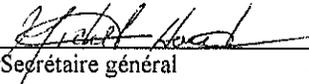
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**G-4 RÉSOLUTION 2002-CC-166 Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 30 octobre 2002, à Maniwaki.*

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

  
\_\_\_\_\_  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 30 octobre 2002, à 19h, au 211 de la rue Henri-Bourassa à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau, Guy Éthier et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absences motivées : Mme Nicole Miller Potvin  
M. Charles Langevin

Absences non-motivées : M. Brian Boisvert  
M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard,	Directrice générale
Mme Manon Lauriault,	Directrice du service des ressources éducatives
M. Robert Ledoux,	Directeur du service des ressources matérielles et informatiques
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur du service des ressources financières et du transport scolaire
M. Michel Houde,	Directeur du service des ressources humaines et du secrétariat général
M. Charles Millar,	Agent d'administration au service des ressources humaines et du secrétariat général

Le président d'assemblée, monsieur Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes, ainsi que monsieur Robert Ledoux, dont c'est la première assemblée. Monsieur Moreau ouvre ensuite l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-167

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts et modifications apportées. (caractères gras)

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-09-25
- 3- Dépôt du procès-verbal du comité exécutif C.E. 2002-09-25
- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- Confidentialité de certains dossiers



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 30 octobre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-167) suite

- 7- Déplacement de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 4 décembre prochain
- 8- Comité de sélection et organisation de la soirée de l'ordre du mérite scolaire
- 9- Fonds Jeunesse Québec
- 10- Projet de journal à la CSHBO
- 11- Fluctuation de la clientèle scolaire :
  - Vidéo
  - Plan de travail sur le maintien de l'école de village
  - Fluctuations de la clientèle scolaire, 1998 à 2006**
- 12- Mémoire CSHBO : le développement rural et la formation
- 13- Planification stratégique CSHBO
- 14- Compte rendu du conseil général du 18 octobre
- 15- Compte rendu du comité consultatif de gestion du 17 septembre 2002
- 16- Compte rendu du comité sur la formation générale des adultes et de la formation professionnelle du 1<sup>er</sup> octobre 2002
- 17- **Développement de la formation professionnelle et technique en Outaouais**

**B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle**

- 1- Organisation scolaire 2002-2003 -- effectifs au 30 septembre 2002
- 2-
  - a) Liste des membres des comités de travail
  - b) Mandats des comités régionaux
- 2- Réforme de l'éducation :
  - a) Informations diverses
  - b) Cadre d'élaboration du bulletin scolaire
- 3- Dépôt de compte rendu :
  - a) Comité de coordination pédagogique du 4 octobre 2002

**C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET TRANSPORT SCOLAIRE**

- 1- Registre des chèques
- 2- Représentant pour la Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau
- 3- Vente des contrats de transports scolaires
- 4- Changements des signataires des effets bancaires
- 5- **États financiers**

**D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 1- Nomination temporaire personnel cadre, centre de formation professionnelle (Pontiac)
- 2- Nomination temporaire personnel cadre, centre de formation professionnelle (Maniwaki)
- 3- Nomination temporaire personnel cadre, formation générale adulte
- 4- Comité de sélection, directrice adjointe ou directeur adjoint, ESSC
- 5- Comité de sélection, directrice adjointe ou directeur adjoint, établissement du Cœur-de-la-Gatineau (école élém. & secondaire, Gracefield)
- 6- Démission, psychologue Pontiac
- 7- Compte rendu C.R.T., enseignant, 2002-2003
- 8- Compte rendu C.R.T., soutien (CSN), 2002-2003
- 9- Liste des suppléantes et suppléants (légalement qualifiés et non légalement qualifiés), année scolaire 2002-2003



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 30 octobre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-167) suite

- 10- Équité en emploi
- 11- Nomination temporaire, directeur adjoint

**E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES**

- 1- Appel d'offres sur invitation – matériel informatique
- 2- Soumission huile à chauffage 2002-2003
- 3- Appel d'offres entretien chauffage
- 4- Cession du contrat de location et services de photocopieurs
- 5- Résumé des travaux PRIO 2002-2003
- 6- Contamination – avis d'infraction
- 7- Situation ventilation – atelier CFP

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Suivis
- 3- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 4 décembre 2002, à Fort-Coulonge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-2** RÉSOLUTION 2002-CC-168

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 25 septembre 2002.**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 25 septembre 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé et corrigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A-3** Dépôt du procès-verbal du comité exécutif C.E. 2002-09-25

Le procès-verbal du comité exécutif du 25 septembre 2002 est déposé.

**A-4** Parole au public

Aucune intervention de la part du public présent à l'assemblée.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

**A-5 Correspondance**

La commissaire madame Louise Larocque propose aux membres du conseil des commissaires d'appuyer la Commission scolaire de Montréal concernant Loto-Québec et les jeux de hasard (pièce 1 de la correspondance). Un vote est pris et la proposition est rejetée à la majorité. La commissaire madame Louise Larocque demande ensuite quelle est la situation de la commission scolaire par rapport aux assurances (pièce 6 de la correspondance). M. Beaudin répond que les coûts d'assurances ont monté, mais que la hausse se situe à l'intérieur de la moyenne provinciale. Le contrat a été renouvelé. Par la suite, la commissaire madame Louise Larocque donne des éclaircissements sur la demande d'appui de la Commission scolaire de Montréal et le commissaire monsieur Guy Lesage propose aux membres du conseil des commissaires de réviser le vote sur l'appui à la Commission scolaire de Montréal. Par vote, les commissaires acceptent de reconsidérer la question. De nouveau par vote, les commissaires agrément à la demande d'appui et adoptent la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2002-CC-169

**Appui à la Commission  
scolaire de Montréal,  
concernant Loto-Québec et les  
jeux de hasard**

CONSIDÉRANT que, depuis la création de Loto-Québec en 1969, la consommation des jeux de hasard a augmenté de façon pratiquement exponentielle, passant de 51,4 millions en 1970-71 à 3,6 milliards en 2001;

CONSIDÉRANT que cela constitue une augmentation de 7000 %;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années (1997 à 2001) les ventes de Loto-Québec ont fait un bond d'un milliard de dollars;

CONSIDÉRANT que la création de Loto-Québec a été justifiée par le fait que les loteries étaient, à l'époque, contrôlées par la mafia;

CONSIDÉRANT qu'avant 1969, la publicité légale et massive pour encourager la consommation des jeux de hasard était interdite;

CONSIDÉRANT que, depuis sa création, Loto-Québec n'a cessé d'utiliser la publicité pour augmenter les revenus dus aux jeux de hasard;

CONSIDÉRANT que les jeux de hasard conduisent plusieurs individus à détruire leur vie et à poser, dans bien des cas, des actes criminels;

CONSIDÉRANT que la publicité sur les jeux de hasard a pour effet de faire miroiter aux yeux de plusieurs des gains faciles et magiques;

CONSIDÉRANT que les citoyens qui investissent dans les loteries sont assurés de perdre, en moyenne, 50 % de leur mise qui s'en va en revenu de l'État et autres frais d'administration;

CONSIDÉRANT que chaque citoyen québécois de plus de 18 ans dépense en moyenne 596 \$ par année dans les jeux de hasard;

CONSIDÉRANT que les citoyens les plus pauvres sont les plus vulnérables face à la publicité de Loto-Québec;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-169) suite

CONSIDÉRANT que l'éducation constitue le moyen le plus sûr de se sortir de la pauvreté;

CONSIDÉRANT que l'État devrait travailler à convaincre les familles pauvres qu'il est plus important d'investir dans l'éducation plutôt que dans les rêves que fait miroiter Loto-Québec pour sortir de la pauvreté;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des ventes de Loto-Québec n'est pas une façon acceptable d'augmenter les revenus de l'État québécois;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais appuie la résolution IV du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal, adoptée le 11 septembre 2002, à l'effet :

1. de DEMANDER au gouvernement du Québec de réduire de 80 % les dépenses publicitaires de Loto-Québec;
2. de CONFIER au ministère de l'Éducation, plutôt qu'à Loto-Québec, le soin d'organiser des campagnes d'information visant à prévenir le jeu compulsif chez les jeunes et de TRANSFÉRER les budgets nécessaires au MEQ;
3. d'INVITER les autres commissions scolaires à appuyer ces recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ensuite, la commissaire madame Madeleine Aumond pose une question sur le dossier des petites écoles (pièce 8 de la correspondance). Mme Thonnard répond que le sujet a été discuté lors du conseil général et qu'il est inclus à l'ordre du jour. La commissaire madame Madeleine Aumond demande aussi si les parents peuvent participer à la rencontre du 14 novembre, organisée par le CLE de Maniwaki et le Collège de l'Outaouais, sur les perspectives professionnelles pour la Haute-Gatineau. Mme Thonnard répond que les parents sont les bienvenus.

**A-6 Confidentialité de certains dossiers**

Le commissaire monsieur Daniel Moreau explique la façon de procéder pour certains dossiers à caractère personnel, en ce qui concerne les qualifications, par exemple. Les commissaires ayant des interrogations sur ces dossiers peuvent s'adresser à la directrice générale et celle-ci les réfèrera aux ressources appropriées.

**A-7 RÉSOLUTION 2002-CC-170**

**Report de l'assemblée ordinaire du  
4 décembre 2002**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond que l'assemblée ordinaire prévue le 4 décembre 2002 soit reportée au 11 décembre 2002. Une assemblée extraordinaire se tiendra alors le mercredi 11 décembre 2002. Par ailleurs, l'assemblée ordinaire du comité exécutif prévue le 4 décembre 2002 sera aussi reportée au 11 décembre 2002. Une assemblée extraordinaire se tiendra alors le mercredi 11 décembre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 30 octobre 2002

**A-8 RÉSOLUTION 2002-CC-171 Comité de sélection et organisation de la soirée de l'ordre du mérite scolaire**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond que le commissaire monsieur Daniel Moreau représente notre commission au comité de sélection et au comité organisateur de la soirée de l'ordre du mérite scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-9 RÉSOLUTION 2002-CC-172 Demande consolidée – Fonds Jeunesse Québec**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage de nommer la directrice générale, Mme Marlène Thonnard, responsable du projet et qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'entente relative au projet de Fonds Jeunesse Québec, soit :

-le projet portant le numéro ÉOM-46-3608 «Sports et culture à l'école», au montant de 114 604 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-10 Projet de journal à la CSHBO**

Madame Thonnard explique le projet de journal et souligne l'importance d'avoir un tel moyen de communication étant donné la grandeur du territoire de la commission scolaire. Elle précise aussi que le journal servira entre autres à combattre le décrochage et à renforcer les plans de réussite des établissements et la planification stratégique de la CSHBO.

**A-11 Fluctuation de la clientèle scolaire**

a) Vidéo

Mme Thonnard explique que le sujet des fermetures d'écoles était à l'ordre du jour du dernier conseil général, étant donné l'importance du déclin des effectifs scolaires à travers l'ensemble du Québec. Un reportage de Radio-Canada, réalisé par la journaliste Maxime Bertrand et portant sur la réouverture de l'école Laval à Ste-Thérèse est ensuite présenté aux commissaires.

b) Plan de travail sur le maintien de l'école de village

Mme Thonnard explique qu'un comité de travail provincial a été mis sur pied lors du conseil général, avec la participation de la Fédération des commissions scolaires du Québec, afin d'élaborer un plan d'action concerté au sujet du maintien des écoles de village. Le rapport final du comité est attendu pour décembre 2002. Le ministre des Régions a d'ailleurs annoncé que le Rendez-vous national des régions sera saisi du dossier en novembre 2002. Mme Thonnard s'engage à fournir aux commissaires toute l'information pertinente sur cette question.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

c) Fluctuations de la clientèle scolaire, 1998 à 2006

Mme Lauriault présente un portrait de la situation locale. Les tableaux détaillent la clientèle réelle pour les années 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003, ainsi que la clientèle anticipée pour les années 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007. La baisse réelle n'est que de 167 élèves depuis 1998-1999, mais la baisse anticipée est très forte : 300 élèves de moins l'an prochain, 270 l'année suivante, 100 l'année suivante et 150 l'année suivante. Au total, la baisse appréhendée, de 1998-1999 à 2006-2007 avoisine le millier d'élèves. M. Beaudin ajoute que, sur neuf ans, la baisse est de l'ordre de 25 %. Selon Mme Thonnard, le ministère de l'Éducation devra révisé ses modes de financement pour assurer la viabilité des services.

**A-12 Mémoire CSHBO : le développement rural et la formation**

Mme Thonnard dépose le mémoire préparé dans le cadre de la consultation/validation du Conseil régional des partenaires du marché du travail d'Emploi-Québec Outaouais, sur la Planification stratégique régionale 2003-2007. Mme Thonnard présente les recommandations du mémoire et souligne la nécessité d'assurer le développement des régions rurales dans un contexte de décroissance.

**A-13 Planification stratégique CSHBO**

Mme Thonnard annonce que Mme Poulin ne viendra pas le 12 novembre. Étant donné que la planification stratégique du ministère de l'Éducation sera dévoilée en novembre, elle viendra ultérieurement. En attendant, la rencontre prévue pour le 12 novembre pourrait quand même se tenir, mais sous la forme d'une rencontre de travail des membres du comité. Cette rencontre aura lieu à l'Auberge des Rives, à Kazabazua, et une convocation écrite sera envoyée.

**A-14 Compte rendu du conseil général du 18 octobre**

La conseillère madame Louise Larocque fait un compte rendu du conseil général du 18 octobre, une activité qu'elle a trouvé fort utile. Au niveau du code d'éthique, elle affirme que le code d'éthique des commissaires pourrait faire l'objet d'une révision et qu'il pourrait être approprié d'en dresser un pour le personnel de la commission scolaire. En ce qui touche le palmarès des écoles secondaires, Mme Larocque explique que la Fédération des commissions scolaires veut prendre les devants pour contrer les effets négatifs de ce classement. Une recherche sera d'ailleurs entreprise par l'Université de Montréal. Dans le dossier de l'équité salariale, beaucoup de mécontentement a été exprimé par les participants, selon Mme Larocque, et la Fédération met sur pied un perfectionnement pour le personnel d'école, afin de bien utiliser le 27 heures. Dans le domaine des petites écoles, les participants au conseil général étaient contre le moratoire et proposaient le report d'une décision de fermeture. L'exemple de la réouverture de l'école Laval à Ste-Thérèse a été souligné. Au niveau des élections scolaires, une formation sera offerte à Gatineau, avec une personne-ressource de la Fédération et du ministère de l'Éducation, selon le commissaire monsieur Daniel Moreau.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

**A-15 Compte rendu du comité consultatif de gestion du 17 septembre 2002**

Le compte rendu est déposé.

**A-16 Compte rendu du comité sur la formation générale des adultes et de la formation professionnelle du 1<sup>er</sup> octobre 2002**

Le compte rendu est déposé.

**A-17 RÉSOLUTION 2002-CC-173**

**Développement de la formation  
professionnelle et technique en Outaouais  
– orientations des commissions scolaires  
adoptées par les présidentes, présidents,  
directrices générales et directeurs  
généraux le 8 octobre 2002**

CONSIDÉRANT l'étude de la Table Éducation Outaouais, «Plan stratégique de développement de l'éducation en Outaouais : état de la situation, enjeux et priorités», publiée en mai 2000;

CONSIDÉRANT l'étude de la Table Éducation Outaouais, «Abandon scolaire en Outaouais : problématique et pistes d'intervention», publiée en juin 2000;

CONSIDÉRANT l'«Entente cadre de développement de la région de l'Outaouais, 2000-2005» entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Régions et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre responsable de la région de l'Outaouais, et le Conseil régional de développement de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT le plan d'action du ministère de l'Éducation, secteur de la formation professionnelle et technique, intitulé «Pour une consolidation de la formation professionnelle et technique»;

CONSIDÉRANT les «Données diverses sur la formation professionnelle et technique» publiées par le ministère de l'Éducation en novembre 2001;

CONSIDÉRANT les résultats de l'Enquête sur la perception de la formation professionnelle et technique dans l'Outaouais, réalisée par la Table Éducation Outaouais;

CONSIDÉRANT le rapport Schneider, étape 1, 2 et 3, commandé par la Table Éducation Outaouais;

CONSIDÉRANT la réflexion faite par les commissions scolaires et la synthèse des constats suivants :

- \* l'Outaouais doit offrir un panier d'alternatives éducatives diversifiées, facilement accessibles, attrayantes et adaptées aux besoins des jeunes, qu'ils soient en milieu rural ou urbain.
- \* Il faut contribuer activement aux efforts de la région en vue d'accroître la réussite éducative et la persévérance scolaire.
- \* Nous devons accroître le volume des inscriptions dans les programmes de formation professionnelle et technique, tant en milieu urbain que rural.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 30 octobre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-173) suite

- \* Les commissions scolaires doivent contribuer au développement socio-économique de la région en favorisant d'une part l'émergence de nouvelles expertises et, d'autre part, le rapatriement de clientèles qui fréquentent les services ontariens ou d'autres régions du Québec.
- \* Nous devons optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et physiques qui sont mises à la disposition de la région.

CONSIDÉRANT que nous devons adopter un scénario de relance de la formation professionnelle et technique en Outaouais;

CONSIDÉRANT l'urgence de le faire;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau :

- \* De développer un scénario de transition s'apparentant au scénario deux du rapport Schneider et qui devrait, dans un avenir déterminé, par la volonté de nos partenaires, nous conduire à une nouvelle structure régionale en formation professionnelle et technique.
- \* De former un comité de travail composé d'un représentant administratif par commission scolaire ayant comme mandat de définir une position commune des commissions scolaires en tenant compte des pistes suivantes :
  - Convenir d'une orientation répondant à la fois aux besoins des clientèles de milieu rural et urbain.
  - Définir une façon différente de gérer les options de la carte Outaouais.
  - Définir les créneaux prometteurs en formation professionnelle et identifier les options que la région pourrait développer.
  - Identifier des pistes d'action pour soutenir les élèves en formation professionnelle.
  - Identifier des solutions qui vont favoriser l'accès à la formation professionnelle.
  - Identifier toutes autres actions pouvant favoriser la relance de la formation professionnelle en Outaouais.
- \* Que chaque commission scolaire approuve ce mandat et désigne le directeur général de la Commission scolaire des Draveurs comme coordonnateur des travaux, avec le mandat de présenter un rapport et des recommandations pour le début décembre.
- \* Que le rapport soit soumis à la table des présidentes, présidents, directrices générales et directeurs généraux pour analyse.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 30 octobre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-173) suite

- \* Que le rapport final et ses recommandations soient soumis à chaque commission scolaire pour adoption et par la suite qu'une présentation, en présence de tous les acteurs impliqués, soit faite à la Table Éducation Outaouais au début de janvier 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B-1 Organisation scolaire 2002-2003 – effectifs au 30 septembre 2002**

Mme Lauriault dépose et présente le document.

**B-2 a) liste des membres des comités de travail**

Mme Lauriault dépose le document et donne des précisions, notamment sur les quatre comités 'ad hoc' régionaux et présente les personnes qui représentent la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais sur ces comités.

**B-2 b) Mandats des comités régionaux**

Mme Lauriault dépose ce document qui décrit les mandats des comités régionaux.

**B-3 Réforme de l'éducation**

a) Informations diverses

Mme Lauriault présente diverses informations relatives à la réforme. Entre autres, des formations sont offertes dans chaque établissement et chaque école, dans le cadre de la réforme. Ainsi, le 27 septembre dernier, au secondaire, un consultant, monsieur Jacques Henri, a tenu une activité de formation pour expliquer les dimensions de la réforme.

b) Cadre d'élaboration du bulletin scolaire

Mme Lauriault explique le cadre d'élaboration du nouveau bulletin scolaire du primaire et présente sa nouvelle forme. Selon la commissaire madame Louise Larocque, le nouveau bulletin est plus clair et plus concis qu'auparavant.

**B-4 Dépôt de compte rendu**

a) Comité de coordination pédagogique du 4 octobre 2002

Mme Lauriault dépose le document.

**C-1 RÉSOLUTION 2002-CC-174**

**Registre des chèques**

ATTENDU la vérification des registres de chèques qu'a effectuée le commissaire monsieur Reid Soucie;

ATTENDU que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 30 octobre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-174) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie que les registres des chèques de la CSHBO pour les mois de septembre et octobre 2002 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-2 RÉSOLUTION 2002-CC-175

Représentant à la corporation  
de transports collectifs de la  
Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT la formation d'une corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la corporation demande de nommer un représentant de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage de mandater monsieur Jean-Claude Beaudin pour représenter la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais au conseil d'administration de la corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-3 RÉSOLUTION 2002-CC-176

Vente des contrats de transport  
scolaire de Autobus scolaire Léo  
Lafontaine inc. à Transport A.  
Heafey inc.

CONSIDÉRANT la demande de Autobus scolaire Léo Lafontaine inc. de vendre ses contrats à Transport A. Heafey inc;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Transport A. Heafey inc. d'acquérir ces contrats;

CONSIDÉRANT la clause 44 du contrat type de transport;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'autoriser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-4 RÉSOLUTION 2002-CC-177

Changement des signataires des  
effets bancaires

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque d'autoriser les changements des signataires des effets bancaires et que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour leur établissement pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Deux signataires obligatoires parmi les personnes autorisées.

Établissement no 1, école secondaire Sieur-de-Coulonge, Fort-Coulonge  
Signataires : Josée Bouchard, Debbie Miron, Gratien Dufour, Jacques Rivest



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 30 octobre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-177) suite

Établissement no 2, Primaire Pontiac, Fort-Coulonge

Signataires : Lorraine Normandeau, Vella Soucie, Stéphane Rondeau, Fernand Sanchez

Établissement no 003, établissement du Cœur-de-la-Gatineau, Gracefield

Signataires : Claire Marinier, Josée Rochon, Serge Talbot

Établissement no 309, Centre Pontiac, Fort-Coulonge

Signataires : Ginette Marion, Diane Paré, Ghislain Bérubé

Établissement no 408, Centre de formation professionnelle Pontiac, Fort-Coulonge

Signataires : Diane Grenier, Ginette Marion, Nicole Marion

Établissement no 410, Centre de formation professionnelle de la Vallée de la Gatineau, Maniwaki

Signataires : Jocelyne Lafleur, Suzanne Bénard, Lucien Desnoyers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-5 États financiers**

M. Beaudin explique que la préparation des états financiers est terminée, ainsi que leur vérification. Ils seront présentés au comité des finances en novembre (une convocation sera envoyée à ce sujet). M. Beaudin en fera rapport lors du prochain conseil des commissaires.

**D-1 RÉSOLUTION 2002-CC-178 Nomination temporaire, centre de formation professionnelle, Pontiac**

CONSIDÉRANT le départ de M. Fernand Sanchez;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport Schneider;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revoir l'organisation de la formation professionnelle même à un niveau régional;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de procéder à la nomination temporaire de madame Diane Grenier à titre de directrice du centre de formation professionnelle du Pontiac à mi-temps, à partir du 3 octobre 2002 jusqu'au 30 juin 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-2 RÉSOLUTION 2002-CC-179 Nomination temporaire, centre de formation professionnelle, Maniwaki**

CONSIDÉRANT le départ de M. Fernand Sanchez;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport Schneider;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revoir l'organisation de la formation professionnelle même à un niveau régional;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

**RÉSOLUTION 2002-CC-179) suite**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Louise Larocque de procéder à la nomination temporaire de monsieur Lucien Desnoyers à titre de directeur du centre de formation professionnelle Maniwaki à demi-temps, à partir du 15 octobre 2002 jusqu'au 30 juin 2003.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-3 RÉSOLUTION 2002-CC-180**

**Nomination temporaire, personnel  
cadre, formation générale adulte**

**CONSIDÉRANT** le départ de M. Fernand Sanchez;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport Schneider;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de revoir l'organisation de la formation professionnelle même à un niveau régional;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Madeleine Aumond de procéder à la nomination temporaire de monsieur Ghislain Bérubé à titre de directeur de la formation générale adulte sur tout le territoire de la commission scolaire, à partir du 7 octobre 2002 jusqu'au 30 juin 2003.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-4 RÉSOLUTION 2002-CC-181**

**Comité de sélection, directrice  
adjointe ou directeur adjoint, ÉSSC**

**CONSIDÉRANT** la demande de la direction de l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice générale;

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Denise Miron Marion et le commissaire monsieur Reid Soucie de former un comité de sélection composé de cinq membres. Le présent comité sera composé de 2 commissaires, de la directrice générale, de la direction de l'école et d'une personne ressource. Les deux commissaires qui en seront membres seront la commissaire madame Denise Miron Marion et le commissaire monsieur Reid Soucie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-5 RÉSOLUTION 2002-CC-182**

**Comité de sélection (remplacement),  
directrice adjointe ou directeur  
adjoint, établissement du Cœur-de-  
la-Gatineau (école élémentaire et  
secondaire, Gracefield)**

**CONSIDÉRANT** que monsieur François Côté bénéficiera d'un congé sabbatique à traitement différé d'une durée de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 30 juin 2003;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

**RÉSOLUTION 2002-CC-182) suite**

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le remplacement de monsieur François Côté au poste de directeur adjoint à l'école élémentaire et secondaire à Gracefield;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Linda Lefebvre et le commissaire monsieur Guy Éthier de former un comité de sélection composé de cinq membres. Le présent comité sera composé de 2 commissaires, de la directrice générale, de la direction de l'école et d'une personne ressource. Les deux commissaires qui en seront membres seront la commissaire madame Linda Lefebvre et le commissaire monsieur Guy Éthier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-6 RÉSOLUTION 2002-CC-183 Démission, psychologue, secteur Pontiac**

**CONSIDÉRANT** la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Manon Côté, psychologue dans le secteur Pontiac;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel de prendre acte de la démission de madame Manon Côté, en date du 27 septembre 2002, à titre de psychologue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-7 Compte rendu C.R.T., enseignant, 2002-09-25**

Monsieur Michel Houde dépose le document.

**D-8 Compte rendu C.R.T., soutien (CSN), 2002-10-02**

Monsieur Michel Houde dépose le document.

**D-9 Liste des suppléantes et suppléants (légalement qualifiés et non légalement qualifiés), année scolaire 2002-2003**

Monsieur Michel Houde dépose le document.

**D-10 Équité en emploi**

Monsieur Michel Houde dépose le document et s'engage à revenir sur le dossier à chaque étape de sa progression.

**D-11 RÉSOLUTION 2002-CC-184 Nomination temporaire, directeur adjoint**

**CONSIDÉRANT** le besoin de réorganiser la clientèle en adaptation scolaire;

**CONSIDÉRANT** l'analyse à effectuer par la direction de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau;

**CONSIDÉRANT** la proposition que la direction de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau fera au conseil d'établissement;



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 30 octobre 2002

**RÉSOLUTION 2002-CC-184) suite**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de prolonger la nomination temporaire de M. Jean-Paul Gélinas afin de permettre au conseil d'établissement de prendre connaissance de la recommandation de la directrice de l'école et de soumettre au conseil les recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E-1 RÉSOLUTION 2002-CC-185**

**Appel d'offres sur invitation – matériel informatique**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour matériel informatique du 10 octobre 2002;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes de prix;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault et résolu d'accepter la demande de prix suivante :

-Les Papeteries Olympiques ltée, au montant de 24 624,63 \$ (taxes incluses);

le tout selon le devis et le tableau comparatif préparé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E-2 RÉSOLUTION 2002-CC-186**

**Soumission huile à chauffage (2002-2003)**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond et résolu d'accepter les plus basses soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage, tel qu'illustré au tableau comparatif, au montant de 0,4668 taxes incluses pour le secteur Pontiac, avec les Huiles HLH, et de 0,4595 taxes incluses pour le secteur Haute-Gatineau, avec Coopérative fédérée du Québec (Sonic), le tout selon la soumission d'huile à chauffage 2002-2003.

Huile à chauffage 2002-2003	Les Huiles HLH	Coop. Fédérée	Ultramar inc.
Secteur Haute-Gatineau	0.4687	0.4595	0.4837
Secteur Pontiac	0.4668	NIL	0.4694

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E-3 RÉSOLUTION 2002-CC-187**

**Appel d'offres entretien chauffage**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour entretien chauffage du 15 octobre 2002;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes de prix;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque et résolu d'accepter la demande de prix suivante :

-Volcano inc., au montant de 2 875,63 \$ (taxes incluses) pour le service de base;  
-Appels d'urgence répartis selon les tarifs proposés par Volcano;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

**RÉSOLUTION 2002-CC-187) suite**

le tout selon le devis et le tableau comparatif préparé à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**E-4 RÉSOLUTION 2002-CC-188**

**Cession du contrat de location et services  
de photocopieurs**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à la vérification des articles de l'entente initiale avec la compagnie Macoumo (Coulombe et frères) eu égard à la cession de contrat;

CONSIDÉRANT l'avis légal obtenu du cabinet d'avocat Guimond, Perreault, Provencher et Tremblay;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage que la commission scolaire accepte la cession de contrat de Coulombe et frères à DCI Système d'imagerie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**E-5 Résumé des travaux PRIO 2002-2003**

M. Ledoux brosse un résumé des travaux prioritaires réalisés en 2002-2003. Le projet majeur, la réfection de la toiture de la Cité étudiante, est complété à 95 %. La réfection de la toiture de l'école d'Otter-Lake est terminée, il ne reste plus que quelques correctifs mineurs. Les toitures des bâtiments St-Eugène et Pie-XII sont complétées, tout comme le revêtement de plancher de l'école Ste-Anne. Quant aux travaux qui se poursuivent encore, ils devraient se terminer en novembre. Il s'agit du projet de réfection du parement extérieur et de remplacement des portes d'entrée (lots 2-3-4), complété à environ 70 %.

**E-6 Contamination – avis d'infraction**

M. Ledoux explique qu'une déperdition a été remarquée à un réservoir d'entreposage d'huile usée, situé à l'extérieur de la Cité étudiante, près de l'atelier de mécanique automobile. Des mesures ont été prises pour vider le réservoir et nettoyer les dégâts. Le ministère de l'Environnement a fait une inspection, a noté une problématique de contamination et a émis un avis d'infraction en demandant l'élimination sécuritaire de la contamination. Selon M. Ledoux, il y a lieu de préparer un appel d'offres pour trouver une firme qui ferait une étude, préciserait des recommandations et fixerait un estimé des coûts. Un échéancier devrait aussi être produit et transmis au ministère de l'Environnement.

**E-7 Situation ventilation – atelier CFP**

M. Ledoux explique que des plaintes ont été transmises à la CSST concernant la ventilation à l'atelier de mécanique automobile (CFP). Une inspection a été faite sur les lieux, mais à un moment où la ventilation était fermée à cause des travaux de réfection de la toiture. Selon M. Ledoux, il y a lieu de faire une analyse en situation réelle, alors que la ventilation fonctionne. Si la problématique perdurait, un plan d'action pourrait être proposé.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 30 octobre 2002

**F-1 Questions des commissaires**

Madame Thonnard répond aux questions des commissaires. M. Moreau fait part aux commissaires que la rencontre envisagée pour Noël a été reportée en janvier, de façon à regrouper tous les gestionnaires pour faire connaissance. Cette rencontre aura lieu le mercredi 8 janvier 2003, à l'Auberge des Rives (Kazabazua). Par ailleurs, selon la commissaire madame Denise Miron Marion, il reste encore quatre billets pour le spectacle de Jean Lapointe le 16 novembre.

**F-2 Suivis**

Suite à une demande de la commissaire madame Nicole Miller Potvin, Mme Thonnard a contacté la direction de la Cité étudiante pour obtenir des informations sur les classes de redoubleurs (28 élèves en secondaire I et 15 en secondaire II). Selon Mme Thonnard, l'expérience est positive puisqu'elle permet un suivi individualisé pour les élèves en plus grande difficulté (intervention personnalisée). En ce qui concerne l'entente avec l'école Woodland, le projet d'agrandissement de cette école a été retiré. L'école se trouvant dans une zone inondable, le ministère de l'Éducation a émis un refus définitif au sujet de la subvention qui avait été demandée pour agrandir l'école Woodland (afin d'accueillir les élèves anglophones du secondaire qui utilisent présentement des locaux à la Cité étudiante). Parallèlement à cela, la demande de subvention pour l'agrandissement du Collège Sacré-Cœur, en vue d'y reloger les classes de maternelle qui se trouvent présentement à l'école Woodland a aussi été refusée. Selon Mme Thonnard, l'école Woodland va explorer d'autres avenues, en collaboration avec la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais. M. Beaudin apporte un suivi aux questions posées par le commissaire monsieur Paul Liberty lors de la précédente assemblée, concernant une situation où il y aurait trop d'élèves dans un autobus desservant l'école de Lac-Ste-Marie. Suite à une rencontre avec monsieur Derek Ardis, il appert que la situation a été corrigée.

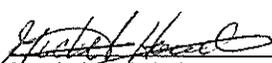
**F-3 RÉSOLUTION 2002-CC-189**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 04 décembre 2002, à Fort-Coulonge.*

  
Secrétaire général

  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 04 décembre 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 04 décembre 2002, à 19h, au 185 de la rue Principale à Fort-Coulonge.

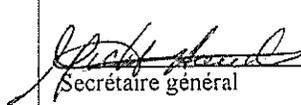
Est présent à cette assemblée : M. Reid Soucie.

- Absences motivées :
- Mme Nicole Miller Potvin
  - Mme Madeleine Aumond
  - Mme Annette Dumouchel
  - Mme Anne Danis
  - Mme Pierrette Guertin
  - Mme Louise Larocque
  - Mme Linda Lefebvre
  - Mme Denise Miron Marion
  - Mme Line Renaud
  - Mme Diane Nault
  - M. Guy Lesage
  - M. Paul Liberty
  - M. Daniel Moreau
  - M. Guy Éthier
  - M. Stephen Ryan
  - M. Charles Langevin

Absences non-motivées :

Étant donné l'absence de quorum, l'assemblée ne peut se tenir.

*Prochaine assemblée extraordinaire : le mercredi 11 décembre 2002, à Fort-Coulonge.  
Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 22 janvier 2003, à Gracefield*

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

  
\_\_\_\_\_  
Président



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 11 décembre 2002

CANADA  
Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 11 décembre 2002, à 19h, au 185 de la rue Principale à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Louise Larocque et Linda Lefebvre et messieurs Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que mesdames Anne Danis, commissaire représentant les parents (primaire) et Diane Nault, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absences motivées :       Mme Pierrette Guertin  
                                  Mme Denise Miron Marion  
                                  Mme Line Renaud  
                                  M. Guy Éthier

Absences non-motivées :   Mme Nicole Miller Potvin  
                                  M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard,	Directrice générale
Mme Manon Lauriault,	Directrice du service des ressources éducatives
M. Robert Ledoux,	Directeur du service des ressources matérielles et informatiques
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur du service des ressources financières et du transport scolaire
M. Michel Houde,	Directeur du service des ressources humaines et du secrétariat général
M. Charles Millar,	Agent d'administration au service des ressources humaines et du secrétariat général
M. Kevin Huneault	Représentant de la firme de vérification externe

Le président d'assemblée, monsieur Daniel Moreau, salue les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-190

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage que l'ordre du jour soit adopté, étant entendu que le point C-2 soit traité entre les points A-5 et A-6.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

1- Ordre du jour



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 11 décembre 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-190) suite

- 2- Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux du C.C. 2002-10-30 et du C.C. 2002-12-04
- 3- Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif, C.E. 2002-09-25 et C.E. 2002-12-04
- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- Comité de travail sur l'élaboration du plan stratégique 2003-2006 – rapport de la rencontre du 12 novembre 2002
- 7- Le rendez-vous des régions
- 8- Plan d'action Fonds Jeunesse
- 9- Le point sur les travaux en regard du plan de communication régional
- 10- Assermentation des commissaires parents
- 11- Compte rendu du comité consultatif de gestion du 15 octobre 2002
- 12- Compte rendu du comité de parents du 23 octobre 2002

**B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

- 1- Organisation scolaire : état de situation – avis de départ d'élèves depuis le 30 septembre 2002
- 2- Réforme de l'éducation : informations
- 3- Dépôt des comptes rendus :
  - a) Comité des politiques pédagogiques du 17 octobre 2002
  - b) Table de soutien e.h.d.a.a. du 28 octobre 2002

**C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET TRANSPORT SCOLAIRE**

- 1- Registre des chèques
- 2- États financiers
- 3- Vérificateur externe
- 4- Négociation des contrats de transport
- 5- Appel d'offre berline
- 6- Caméra de surveillance dans les autobus
- 7- Transport parascolaire

**D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 1- Fin d'emploi personnel professionnel : nom, lettres 2002-10-17 et 2002-11-25 (huis-clos, article 167 LIP)
- 2- Démission responsable service de garde
- 3- Nomination temporaire direction adjointe ESSC
- 4- Nomination temporaire direction adjointe, établissement du Cœur-de-la-Gatineau
- 5- Nomination temporaire coordonnateur en animation culturelle et sportive (Fonds Jeunesse Québec)
- 6- Nomination temporaire direction adjointe, Cité étudiante de la Haute-Gatineau
- 7- Accueil et réception des employées et employés

**E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES**

- 1- Dossier contamination du sol dans le secteur des ateliers de formation professionnelle de la CÉHG – engagement d'un laboratoire en géotechnique pour étude préliminaire de caractérisation des sols



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 11 décembre 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-190) suite**

2. Dossier qualité de l'air dans les ateliers F.P. de la CÉHG – état de la situation
- 3- Transfert de véhicules à l'usage de la CÉHG – procuration autorisant M. Jean Gendron à transiger au nom de la CHSBO pour le changement de nom au certificat d'immatriculation
- 4- Projet «Villages branchés du Québec :
  - a) exposé du sommaire du projet
  - b) projet de résolution confirmant l'intention de la CSHBO de procéder à la réalisation d'une étude préliminaire d'ingénierie

**F) AUTRES :**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Suivis
- 3- Retour sur les journées du 4 décembre : rencontre des DG-BSM à Québec et du 5 décembre : les élèves du 3<sup>e</sup> millénaire
- 4- Levée de l'assemblée

**PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE :** Le mercredi 22 janvier 2003, à Gracefield.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- A-2** RÉSOLUTION 2002-CC-191      **Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées du conseil des commissaires du 30 octobre 2002 et du 4 décembre 2002**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que le secrétaire général soit dispensé de la lecture des procès-verbaux des assemblées du mercredi 30 octobre 2002 et du mercredi 4 décembre 2002 du conseil des commissaires et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés et corrigés.

Par ailleurs, le secrétaire général, M. Houde, explique aux commissaires qu'il n'est pas possible de «déplacer» ou d'«annuler» une assemblée ordinaire du conseil des commissaires dûment convoquée. C'est pourquoi il a été nécessaire de maintenir l'assemblée ordinaire prévue au 4 décembre 2002 et d'en rédiger un procès-verbal, même si elle n'a pu se dérouler faute de quorum. M. Houde demande que mention en soit faite au procès-verbal de la présente assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- A-3** Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif, C.E. 2002-09-25 et C.E. 2002-12-04

Les procès-verbaux du comité exécutif du 25 septembre 2002 et du 4 décembre 2002 sont déposés. Dans le cas de cette dernière assemblée, la note de M. Houde est également valable, vu qu'il n'est pas possible de «déplacer» ou d'«annuler» une assemblée ordinaire dûment convoquée.



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 11 décembre 2002

**A-4 Parole au public**

Aucune question n'est posée par le public.

**A-5 Correspondance**

Mme Thonnard et M. Ledoux répondent aux questions des commissaires sur diverses pièces de correspondance.

**C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET TRANSPORT SCOLAIRE**

**C-2 RÉSOLUTION 2002-CC-192 États financiers**

CONSIDÉRANT la teneur du rapport des vérificateurs de la firme comptable Dumoulin Éthier Lacroix;

CONSIDÉRANT l'étude des états financiers du fonds d'opérations courantes et du fonds d'investissement par le comité des finances de la CSHBO;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des ressources financières, M. Jean-Claude Beaudin;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie d'accepter le rapport financier de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour l'année scolaire 2001-2002, tel que présenté par les vérificateurs Dumoulin Éthier Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**A-6 Comité de travail sur l'élaboration du plan stratégique 2003-2006 – rapport de la rencontre du 12 novembre 2002**

Mme Thonnard présente le rapport de la rencontre du 12 novembre 2002 et le conseil des commissaires entérine le contenu de ce rapport.

**A-7 Le rendez-vous des régions**

Mme Thonnard présente divers documents relatifs au Rendez-vous national des régions : un communiqué du cabinet du ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, M. Sylvain Simard, daté du 13 novembre 2002; et le Plan d'action Québec-Régions. Mme Thonnard ajoute qu'elle participera, ainsi que M. Ledoux, à un prochain colloque organisé par la Ville de Maniwaki, sur le développement économique. L'attraction et la rétention des jeunes y seront des sujets chauds, ainsi que l'adaptation des services éducatifs en région.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 11 décembre 2002

**A-8 Plan d'action Fonds Jeunesse**

Mme Thonnard présente et commente le plan d'action Fonds Jeunesse, préparé par monsieur Jean-Charles Bonin, suite à une tournée des établissements. Elle précise que ce projet appuyé financièrement par le programme provincial «Fonds Jeunesse Québec» et visant à développer les activités parascolaires sur le territoire de la CSHBO fait l'objet de deux conférences de presse, une le jour même à Fort-Coulonge, une la semaine prochaine à Maniwaki, afin d'expliquer les grandes lignes du projet et ses impacts attendus. Elle ajoute que le programme «Fonds Jeunesse Québec» ne sera pas renouvelé l'an prochain mais que des avenues sont possibles du côté des programmes «Ça bouge après l'école» et «Québec en forme».

**A-9 Le point sur les travaux en regard du plan de communication régional**

Mme Thonnard présente et explique un document précisant les étapes parcourues du plan régional de communication, notamment au niveau des consultations faites auprès des parents, des jeunes et des enseignants. À travers l'Outaouais, 22 'focus groups' ont été tenus, dont 6 sur le territoire de la CSHBO. La démarche va permettre de préciser les attitudes et les besoins des acteurs consultés et, du coup, de mieux orienter les actions.

**A-10 Assermentation des commissaires parents**

M. Houde annonce que les commissaires parents, mesdames Anne Danis (primaire) et Diane Nault (secondaire), ont été assermentées par la directrice générale avant la tenue de l'assemblée.

**A-11 Compte rendu du comité consultatif de gestion du 15 octobre 2002**

Le compte rendu est déposé.

**A-12 Compte rendu du comité de parents du 23 octobre 2002**

Le compte rendu est déposé.

**B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

**B-1 Organisation scolaire : état de situation – avis de départ d'élève depuis le 30 septembre 2002**

Mme Lauriault dépose et présente un rapport sur les départs d'élèves depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, par établissement secondaire. Elle précise que ce document a été constitué à titre indicatif et représente, en quelque sorte, une 'photo' de la situation. D'autres 'photos' du genre seront produites au cours de l'année scolaire.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 11 décembre 2002

**B-2 Réforme de l'éducation : informations**

Mme Lauriault dépose divers documents relatifs à la réforme de l'éducation, dont un numéro de la publication Virage, produite par le ministère de l'Éducation, et un reportage sur l'école secondaire Sieur-de-Coulange. Elle ajoute que les directeurs d'établissements et elle-même ont participé, les 4 et 5 novembre, ainsi que les 26 et 27 novembre, à des journées nationales où les ateliers portant sur la réforme ont mis l'accent sur l'engagement et la mobilisation. Elle précise aussi que vingt enseignants du primaire suivent actuellement une formation en mathématiques. De plus, lors d'une rencontre tenue le 17 novembre, dans le secteur Hull (Ville de Gatineau), la thématique portait sur la persévérance scolaire. Les directeurs d'écoles secondaires des commissions scolaires outaouaises étaient présents et une présentation a été faite au sujet de l'école secondaire Sieur-de-Coulange. Mme Lauriault a aussi souligné le succès rencontré lors de la tenue du Salon Emploi Carrière, à l'école secondaire Sieur-de-Coulange.

**B-3 Dépôt des comptes rendus :**

- a) Comité des politiques pédagogiques du 17 octobre 2002-12-16

Mme Lauriault dépose le compte rendu.

- b) Table de soutien e.h.d.a.a. du 28 octobre 2002

Mme Lauriault dépose le compte rendu.

**C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET TRANSPORT SCOLAIRE**

**C-1 RÉSOLUTION 2002-CC-193**

**Registre de chèques**

ATTENDU la vérification des registres de chèques qu'a effectuée la commissaire madame Louise Larocque;

ATTENDU que les observations de la commissaire vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque que les registres des chèques de la CSHBO pour les mois d'octobre et novembre 2002 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-3 RÉSOLUTION 2002-CC-194**

**Vérificateur externe**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources financières;

CONSIDÉRANT l'excellent service de la firme comptable, Dumoulin, Éthier Lacroix, qui effectue notre vérification externe;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de cette firme pour les cinq (5) prochaines années financières;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 11 décembre 2002

**(RÉSOLUTION 2002-CC-194) suite**

CONSIDÉRANT les honoraires prévus suivants :

Exercice 2002-2003 :	20 250 \$
Exercice 2003-2004 :	20 750 \$
Exercice 2004-2005 :	21 300 \$
Exercice 2005-2006 :	22 000 \$
Exercice 2006-2007 :	22 750 \$

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie que les services de la firme Dumoulin Éthier Lacroix, comptables agréés, soient retenus pour le mandat de vérification pour les années 2002-2003 à 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-4 RÉSOLUTION 2002-CC-195**

**Formation d'un comité de travail  
pour les négociations des contrats de  
transport**

CONSIDÉRANT le besoin de former un comité pour représenter la Commission scolaire lors des prochaines négociations des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport de nommer quatre personnes à ce comité, soit :

1. la directrice générale;
2. le directeur des ressources financières et responsable du transport;
3. deux représentants du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de nommer les personnes suivantes : Mme Marlène Thonnard, M. Jean-Claude Beaudin, M. Guy Lesage et Mme Linda Lefebvre, comme représentant(e)s au comité de négociations des contrats de transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-5 RÉSOLUTION 2002-CC-196**

**Appel d'offre berline**

CONSIDÉRANT le besoin de transport d'élèves pour le secteur de Low à destination de l'école du Lac-Ste-Marie;

CONSIDÉRANT l'absence de circuit dans une partie de ce secteur;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage et résolu d'accepter la soumission de madame Diane Charron et que le contrat pour ce circuit berline soit signé par les deux parties pour l'année scolaire 2002-2003.

De plus, il est résolu que le directeur des ressources financières, monsieur Jean-Claude Beaudin, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 11 décembre 2002

**C-6** RÉSOLUTION 2002-CC-197                      **Caméra de surveillance dans les autobus**

CONSIDÉRANT le problème de discipline dans certains autobus scolaires;

CONSIDÉRANT la sécurité de nos élèves;

CONSIDÉRANT la demande des Transports A. Moore inc.;

CONSIDÉRANT que le coût est la responsabilité de nos transporteurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de permettre aux transporteurs intéressés d'installer un système de caméra dans leurs autobus scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-7** RÉSOLUTION 2002-CC-198                      **Transport parascolaire**

CONSIDÉRANT le besoin de transport après les heures de classe à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et à l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau pour des activités parascolaires;

CONSIDÉRANT que ce type de transport n'est pas du transport d'élève régulier;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à l'appel d'offre sur invitation aux transporteurs;

CONSIDÉRANT l'information reçue de la Fédération des commissions scolaires du Québec et les commissions scolaires ayant un deuxième transport;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau et résolu de mandater monsieur Jean-Claude Beaudin de négocier gré à gré avec les transporteurs ayant soumissionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

RÉSOLUTION 2002-CC-199                      **Huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de discuter du point D-1 en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-200                      **Levée du huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de lever le huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 11 décembre 2002

**D-1 RÉSOLUTION 2002-CC-201 Fin d'emploi personnel  
professionnel : nom, lettres 2002-10-  
17 et 2002-11-25**

ATTENDU la correspondance adressée à monsieur Stéphane Duval en date du 17 octobre 2002;

ATTENDU que la directrice générale avait le pouvoir de prendre une telle décision;

ATTENDU la volonté des commissaires d'adopter une résolution entérinant la décision prise, sans préjudice, ni admission;

ATTENDU les représentations faites;

après mûre délibération, **IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Madeleine Aumond :

1. de décider qu'il y a lieu de mettre fin au contrat d'engagement de monsieur Stéphane Duval, pour cause;
2. de donner avis à monsieur Stéphane Duval que la décision de la directrice générale en date du 17 octobre 2002 a été entérinée par le conseil;
3. de confirmer la fin de la période d'essai;
4. de faire parvenir tous les avis à cette fin par l'entremise de la direction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-2 RÉSOLUTION 2002-CC-202 Démission responsable du service de  
garde**

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par Mme Claire Gauthier, responsable du service de garde;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel de prendre acte de la démission de Mme Claire Gauthier, responsable du service de garde à l'école Poupore, en date du 30 octobre 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D-3 RÉSOLUTION 2002-CC-203 Nomination temporaire, direction  
adjointe ESSC**

CONSIDÉRANT la politique de dotation de personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Guy Lesage de nommer temporairement (jusqu'au 30 juin 2003) Mme Josey Bouchard à titre de directrice adjointe à l'école secondaire Sieur-de-Coulange. Mme Bouchard est entrée en fonction le 26 septembre 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 11 décembre 2002

**D-4 RÉSOLUTION 2002-CC-204 Nomination temporaire direction  
adjointe, établissement du Cœur-de-la-  
Gatineau**

CONSIDÉRANT la politique de dotation de personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des directions d'établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault de nommer temporairement madame Diane Joanis (du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'au 30 juin 2003) à titre de directrice adjointe à l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau, en remplacement de monsieur François Côté, directeur adjoint, qui bénéficiera d'un congé sabbatique à traitement différé pour une période de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-5 RÉSOLUTION 2002-CC-205 Nomination temporaire coordonnateur en  
animation culturelle et sportive (Fonds  
Jeunesse Québec)**

CONSIDÉRANT la politique de dotation de personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des directions d'établissements;

CONSIDÉRANT la présentation du projet Fonds Jeunesse Québec par la directrice générale lors d'un précédent conseil;

CONSIDÉRANT l'octroi des fonds pour l'année 2002-2003;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre de nommer temporairement (jusqu'au 30 juin 2003) M. Jean-Charles Bonin à titre de coordonnateur en animation culturelle et sportive dans le cadre de Fonds Jeunesse Québec et ce, comprenant sa nomination temporaire depuis le 7 octobre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-6 RÉSOLUTION 2002-CC-206 Nomination temporaire direction  
adjointe, Cité étudiante de la Haute-  
Gatineau**

CONSIDÉRANT la politique de dotation de personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des directions d'établissements;

CONSIDÉRANT la résolution 2002-CC-184;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de nommer temporairement (jusqu'au 30 juin 2003) M. Jean-Paul Gélinas à titre de directeur adjoint à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. M. Gélinas est entré en fonction le 19 août 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 11 décembre 2002

**D-7 Accueil et réception des employées et employés**

M. Houde rappelle l'accueil organisé le 11 novembre dernier pour les employés engagés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Il ajoute qu'une nouvelle activité est prévue pour le printemps prochain, afin de souligner à la fois les retraité(e)s et les employé(e)s atteignant 15 et 25 ans d'ancienneté. Cette activité regroupe en fait deux activités existantes et ne requiert donc aucun budget supplémentaire.

**E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES**

**E-1 Dossier contamination du sol dans le secteur des ateliers de formation professionnelle de la CÉHG – engagement d'un laboratoire en géotechnique pour étude préliminaire de caractérisation des sols**

M. Ledoux brosse un résumé du dossier et souligne qu'un appel d'offre a été lancé et qu'une firme, Enviro, de Gatineau, a été retenue. Un rapport doit être déposé à la mi-janvier 2003 et permettra de préciser les actions à prendre dans ce dossier.

**E-2 Dossier qualité de l'air dans les ateliers F.P. de la CÉHG – état de la situation**

M. Ledoux mentionne que le système de ventilation a été remis en fonction et que tout est revenu à la normale. Il ajoute que cela n'exclut pas des mesures visant à améliorer les choses. Par exemple, des détecteurs de monoxyde de carbone seront installés sous peu.

**E-3 RÉSOLUTION 2002-CC-207                      **Changement de nom au certificat  
d'immatriculation de la camionnette  
à l'usage de la CSHBO****

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais de transférer l'immatriculation du véhicule dont elle est propriétaire au nouveau numéro d'entreprise (NEQ) qui lui a été attribué par l'inspecteur général des institutions financières à la suite de la fusion de 1998;

CONSIDÉRANT la volonté de conserver l'usage du véhicule pré-cité;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault d'autoriser M. Jean Gendron à agir au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, dans la transaction à effectuer pour le changement de nom au certificat d'immatriculation du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E-4 Projet «Villages branchés du Québec»**

a) Exposé du sommaire du projet



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 11 décembre 2002

M. Ledoux explique les grandes lignes du projet «Villages branchés», visant à créer un réseau Intranet sur tout le territoire desservi par la CSHBO, en coopération avec de nombreux partenaires. Il s'agit d'un investissement de plusieurs millions de dollars pouvant bénéficier d'une importante subvention gouvernementale. Il précise que l'étude préliminaire représente un déboursé de 29 000 \$ et que la CSHBO y contribuerait pour 7 000 \$.

- b) **RÉSOLUTION 2002-CC-208** **Projet de résolution confirmation l'intention de la CSHBO de procéder à la réalisation d'une étude préliminaire d'ingénierie**

CONSIDÉRANT les objectifs et les paramètres du programme «Villages branchés du Québec» visant la construction d'un réseau de télécommunication à large bande passant devant relier les écoles de la CSHBO et, potentiellement, des bâtiments municipaux admissibles, bibliothèques publiques et autres bâtiments abritant certains organismes à vocation régionale;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure permettrait la mise en place et l'utilisation d'outils de communication déterminants dans l'atteinte des objectifs de développement de notre commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la CSHBO doit agir à titre de maître-d'œuvre dans la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la volonté de certaines municipalités (exprimée par résolution de leur conseil respectif) à établir des partenariats avec la CSHBO dans la mise en œuvre de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT l'aide financière disponible pour les études préparatoires et la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les échéanciers du programme «Villages branchés du Québec» et du programme d'aide financière du «Fonds de l'autoroute de l'information» pour la réalisation d'une étude préliminaire d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond que la CSHBO entreprenne les démarches visant la préparation d'une étude préliminaire d'ingénierie par une firme spécialisée reconnue. Cette étude devant être partie intégrante de la demande de projet à être déposée avant le 30 novembre 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) AUTRES :

F-1 **Questions des commissaires**

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires.



Numero de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la commission scolaire  
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le mercredi 11 décembre 2002

F-2 Suivis

Selon Mme Thonnard, la conférence de presse mise sur pied à l'occasion de l'ouverture récente du bureau régional du cégep de l'Outaouais, dont le local se trouve au siège administratif de la commission scolaire, a été un grand succès. Elle souligne l'importance du retour d'une présence collégiale en région, un retour qui s'est fait dans un esprit de partenariat. Dans ce contexte, le prêt d'un local par la commission scolaire a justement été très apprécié. La commissaire madame Diane Nault prend ensuite la parole pour souligner le prix de bénévolat remporté récemment par madame Claudette Vaillancourt et suggère de lui envoyer une lettre de félicitations. De plus, il serait bon d'envoyer une autre lettre de félicitations à la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Draveurs, madame Christine Émond Lapointe, une dame qui est originaire de la Haute-Gatineau et qui vient d'être nommée présidente de l'Association des régions du Québec. Madame Émond Lapointe a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage de deux pages dans la dernière édition de la revue Connexions Affaires Outaouais. Par la suite, M. Beaudin donne un suivi sur le dossier Géobus, suite à une question du commissaire monsieur Charles Langevin. Selon M. Beaudin, le nouveau système de base de données est disponible actuellement et peut être intégré dans Géobus. Tout devrait être prêt pour la prochaine année scolaire.

F-3 Retour sur les journées du 4 décembre : rencontre des DG-BSM à Québec et du 5 décembre : les élèves du 3<sup>e</sup> millénaire

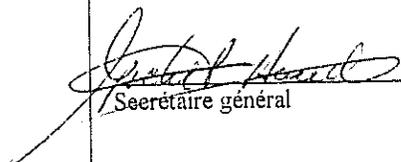
La commissaire madame Louise Larocque commente ces deux journées en donnant des informations sur plusieurs sujets (projet de loi 124, programme «Ça bouge après l'école», Fonds Jeunesse, élections scolaires, bons d'études, manuels scolaires, etc.).

F-4 RÉSOLUTION 2002-CC-209 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 22 janvier 2003, à 19 h, à Gracefield.*

  
Secrétaire général

  
Président

